

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de

Master

Spécialité : Audit et Contrôle de Gestion

THEME :

**La disposition de la procédure de clôture
comptable et son impact sur la qualité des états
financiers**

Cas : EY et CCFD

Présenté par :

Mlle DERAMCHI Yousra

Mlle KADRI Raihanna Zahra

Encadré par :

Mr MOKRANE Farid

Maitre-assistant de classe A

Année universitaire

2024-2025

Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de

Master

Spécialité : Audit et Contrôle de Gestion

THEME :

**La disposition de la procédure de clôture
comptable et son impact sur la qualité des états
financiers**

Cas : EY et CCFD

Présenté par :

Mlle DERAMCHI Yousra

Mlle KADRI Raihanna Zahra

Encadré par :

Mr MOKRANE Farid

Maitre-assistant de classe A

Année universitaire

2024-2025

Sommaire

Dédicaces.....	i
Remerciements	iii
Liste des schémas	iv
Liste des tableaux	v
Liste des abréviations	vii
Résumé	ix
Introduction Générale	1
Chapitre 01 : La revue de littérature	5
Introduction	5
SECTION 1 : Le Cadre réglementaire et normatif de la procédure de clôture comptable	6
1. Le cadre réglementaire encadrant la procédure de clôture comptable.....	6
2. Le cadre normatif comptable encadrant la clôture comptable	10
SECTION 2 : La procédure de clôture comptable – Concept, contenu et mise en place	12
1. Définition de la procédure de clôture comptable	12
2. Contenu d’une procédure de clôture comptable	13
3. Les défis liés à la mise en œuvre d’une procédure de clôture comptable.....	40
4. Les meilleures pratiques pour garantir une mise en œuvre efficace de la procédure de clôture comptable	42
SECTION 3 : Impact de l’existence ou de l’absence de la procédure de clôture	46
1. L’impact de la procédure documentée de clôture comptable sur la qualité des états financiers	47

2. L'absence de procédure de clôture comptable : un risque silencieux aux conséquences multiples	50
Conclusion	56
Chapitre 2 : partie pratique	58
Introduction.....	58
SECTION 1 : Présentation des établissements d'accueil	59
1. Présentation du Cabinet CCFD (Cabinet d'Audit Deramchi Abdallah).....	59
2. Présentation du Ernst & Young	61
SECTION 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés	65
1. Reconstitution du déroulement de la clôture comptable 2024 chez le client.....	65
2. Constats et éléments à améliorer dans la clôture 2024	81
SECTION 3 : Proposition d'une procédure de clôture adaptée et structurée et l'impact attendu	86
1. Procédure proposée	86
2. Impact attendu	88
Conclusion	91
Conclusion Générale.....	93
BIBLIOGRAPHIE	96
ANNEXES	100

Dédicaces

Ce mémoire est dédié à toi, **papa**. Ta présence, ton soutien et ton amour constant ont été pour moi une source précieuse de force et d'équilibre. Tu as toujours cru en moi, même dans les moments où moi-même j'en doutais. Ton regard bienveillant et tes paroles rassurantes m'ont portée tout au long de ce parcours.

À toi, **maman**, mon pilier, ma lumière. Ton amour inépuisable, ta patience et ta tendresse m'ont donné la confiance nécessaire pour poursuivre mes rêves. Ta présence douce et rassurante m'a permis d'avancer avec courage.

À ma sœur **Maria**, qui a toujours été là pour moi, avec ton écoute, ton soutien et ta bienveillance sans faille. Tu es cette épaule sur laquelle je peux toujours compter. Merci d'avoir été à mes côtés à chaque étape.

À ma sœur **Cerine** et à mon frère **Khalil**, merci pour votre présence, vos encouragements sincères et votre amour. Votre fierté a été une source de motivation constante. Je vous suis profondément reconnaissante.

À mon binôme, **Yousra**, ma meilleure amie, ma plus belle découverte, ce mémoire est aussi le tien. Ton investissement, ton sérieux et ta détermination ont été essentiels dans cette aventure. Merci d'avoir partagé ce chemin avec moi, d'avoir été à la hauteur de chaque défi, et d'avoir toujours porté ce travail avec autant de cœur et d'engagement.

Enfin, je souhaite me dédier ce mémoire. Parce qu'il est bien plus qu'un simple travail académique. Il représente des efforts, des sacrifices, des doutes, mais aussi de belles victoires. Je suis fière du chemin parcouru, de ma persévérance et de ma capacité à ne jamais abandonner, même lorsque le parcours devenait difficile. Merci à moi-même d'avoir tenu bon.

Et pour finir, je dédie également ce mémoire aux familles **Rabia, Kadri, Khezaz et Cherfaoui**, avec tout mon respect et mon attachement.

Raihanna

Dédicaces

Avant toute chose, je rends grâce à **Allah** le Tout-Puissant. Sans Lui, rien de tout cela n'aurait été possible.

Je dédie ce travail à **ma mère**, mon pilier, mon repère. Merci pour ton amour inconditionnel, ton soutien de chaque instant et ta force. Aucun mot ne suffira jamais à te rendre justice.

Un immense merci à mes sœurs, **Rahma** et **Ikram**, pour leurs mots réconfortants tout au long de mon parcours. À mon petit rayon de soleil, **Abderrahmane**, ta simple présence rend tout plus beau.

Je remercie mon oncle **Yazid** et ma tante **Wahiba**, qui ont toujours été là pour moi comme des parents. Merci pour votre accueil, votre soutien et votre générosité sans faille.

Merci à **Moufida** et **Dikra**, qui savent toujours illuminer mes journées, peu importe les circonstances.

Je pense aussi à ma tante **Horiya** et mon oncle **Khaled**, pour leur gentillesse et leur présence réconfortante, ainsi qu'à mon oncle **Mahfoud** et ma tante **Fatima Zohra**, pour leur soutien et leurs encouragements constants.

Je tiens aussi à remercier ma précieuse binôme et amie, **Rihanna**, avec qui j'ai partagé cette aventure. Merci pour ton soutien, ta patience et tous les beaux moments. Ce travail n'aurait pas été le même sans toi.

Enfin, même s'il n'est plus là, je dédie aussi ce travail à **mon père**, ainsi qu'à mon petit ange. Je n'ai pas eu la chance de vous connaître, mais les récits que j'ai entendus m'ont toujours apporté un sentiment de sécurité. Mon seul souhait est de vous rendre fiers, toi et maman.

Et bien sûr, à tous les autres membres de ma famille qui m'ont toujours souhaité réussite et bonheur, merci du fond du cœur.

Yousra

Remerciements

Nous souhaitons tout d'abord exprimer notre profonde reconnaissance envers Dieu, le Tout-Puissant et Miséricordieux, pour nous avoir accordé la santé et la volonté nécessaires à l'achèvement de ce mémoire.

Nous tenons à remercier tout particulièrement notre encadrant, Monsieur Mokrane Farid, pour la qualité exceptionnelle de son suivi, son encadrement rigoureux, sa disponibilité constante et son soutien précieux tout au long de notre projet. Sa bienveillance et son professionnalisme ont grandement facilité notre parcours.

Nous tenons également à exprimer notre sincère gratitude à nos superviseurs respectifs pendant notre stage. Kadri Raihanna souhaite exprimer ses sincères remerciements à Madame Imene Cherifi pour son encadrement, ses conseils avisés et l'opportunité d'apprendre au sein d'EY. Son soutien constant et ses précieuses recommandations ont été des éléments clés dans la réussite de cette mission. De son côté, Deramchi Yousra tient à remercier chaleureusement Monsieur Sedjal Abderrahmane pour le temps qu'il lui a consacré ainsi que pour ses conseils et son accompagnement tout au long du stage. Elle exprime également sa profonde reconnaissance à Monsieur Azzedine pour sa disponibilité et l'aide précieuse qu'il n'a cessé de lui offrir. Enfin, un immense merci à Monsieur Deramchi Riad et Monsieur Deramchi Abdallah pour l'expérience exceptionnelle qu'ils lui ont permis de vivre au sein du cabinet.

Nous exprimons également notre reconnaissance à tous les membres du jury pour l'attention qu'ils ont portée à l'examen de ce mémoire et pour l'évaluation constructive de notre travail.

Nous souhaitons remercier chaleureusement l'ensemble du personnel rencontré durant notre stage, tant au sein du cabinet EY que du cabinet CCFD. Leur accueil bienveillant, leur aide précieuse et leur soutien constant ont été des atouts indéniables dans la réussite de cette expérience professionnelle.

Nous saisissons également cette occasion pour adresser nos sincères remerciements à tous les enseignants et membres du personnel de l'École Supérieure de Gestion et d'Économie Numérique, pour leur accompagnement, leurs précieux conseils et l'intérêt qu'ils ont porté à notre formation tout au long de notre parcours académique.

Liste des schémas

Schéma 1 : Les opérations de fin d'exercices	15
Schéma 2 : Facteurs d'efficacité d'une procédure de clôture.....	46
Schéma 3 : l'organigramme de EY.....	63
Schéma 4 : L'évolution hiérarchique de carrière.....	64

Liste des tableaux

Tableau 1 : La comptabilisation des amortissements des immobilisations	17
Tableau 2 : La comptabilisation des pertes de valeur sur les immobilisations.....	18
Tableau 3 : La dépréciation des stocks.....	18
Tableau 4 : Reprise sur dépréciation des stocks.	18
Tableau 5 : La dépréciation sur creances douteuses.....	19
Tableau 6 : Constatation de provision pour risques et charges.	20
Tableau 7 : Reprise de provision pour charges et risques	20
Tableau 8 : Annulation de stock début de période	21
Tableau 9 : Annulation du compte 38	22
Tableau 10 : Constatation du stock de fin de période.....	22
Tableau 11 : Annulation du stock de début de période des produits fabriqués.....	23
Tableau 12 : Contatation du stock de fin de période des produits fabriqués.....	23
Tableau 13 : Enregistrement d'écart justifié positif	25
Tableau 14 : Enregistrement d'écart justifié negatif	25
Tableau 15 : Enregistrement d'écart non justifié positif	26
Tableau 16 : Enregistrement d'écart non justifié negatif	26
Tableau 17 : Enregistrement d'écart justifié positif des produits fnis.....	27
Tableau 18 : Enregistrement d'écart justifié négatif des produits finis.....	27
Tableau 19 :Enregistrement d'écart non justifié positif des produits finis	27
Tableau 20 : Enregistrement d'écart non justifié négatif produits finis	28
Tableau 21 : Constation des charges	28
Tableau 22 : Constation des produits	29
Tableau 23: Présentation de l'actif du bilan comptable	31
Tableau 24: Présentation du passif du bilan comptable	32
Tableau 25: Présentation du compte de résultat	33
Tableau 26 :Balance générale page 1	66
Tableau 27 : Balance générale Page 2	69
Tableau 28 : Balance générale Page 3.....	72
Tableau 29 : Balance générale Page 4.....	75

Tableau 30 : Compte de résultat	81
Tableau 31 : Procédure de clôture comptable pour l'entreprise T	86

Liste des abréviations

EY : Ernst & Young

CCFD : Cabinet Comptable & Fiscal Dermachi

SCF : Système Comptable Financier

CIDTA : Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées

IBS : Impôt sur les Bénéfices des Sociétés

CAC : Commissaire Aux Comptes

IAS : International Accounting Standards

IFRS: International Financial Reporting Standards

SF: Stock Final

SI : Stock Initial

TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée

IRG : Impôt sur le Revenu Global

ERP: Entreprise Resource Planning

PwC: PriceWaterhouseCoopers

KPMG : Klynveld Peat Marwick Goerdeler

EURL : Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

IPO : Introduction en bourse

PAR : Produits A Recevoir

CCA : Charges Constatées d'Avance

R a N : Report A Nouveau

Résumé

Face à des exigences réglementaires croissantes et à la nécessité de produire une information financière fiable et transparente, les entreprises sont aujourd'hui tenues de renforcer leurs dispositifs de contrôle et d'organisation comptable. Dans ce contexte, la procédure de clôture comptable s'impose comme un processus clé permettant de garantir la qualité des états financiers.

L'objectif de cette étude est d'analyser l'impact de la formalisation d'une procédure de clôture comptable sur la qualité des états financiers. Elle vise à analyser dans quelle mesure la mise en place d'un processus structuré permet d'améliorer la transparence, la rigueur et la conformité des comptes de fin d'exercice.

Dans le cadre de cette recherche, une étude de cas a été réalisée au sein du cabinet CCFD, afin d'observer concrètement les effets de la présence ou de l'absence de procédure de clôture comptable sur le déroulement de la clôture comptable et la qualité des données financières produites.

Les résultats montrent qu'une clôture bien structurée réduit les erreurs, améliore la coordination entre les services, et garantit une meilleure conformité aux normes et obligations. À l'inverse, une clôture désorganisée expose l'entreprise à des retards, des dysfonctionnements et une perte de crédibilité de ses états financiers.

Mots-clés : Procédure de clôture comptable – Qualité des états financiers – Clôture annuelle – Audit – Fiabilité – Information financière

ملخص

في ظل تزايد المتطلبات التنظيمية والحاجة المتنامية إلى تقديم معلومات مالية موثوقة وشفافة، أصبحت المؤسسات مطالبة اليوم بتعزيز أنظمة الرقابة والتنظيم المحاسبي لديها. وفي هذا السياق، تبرز إجراءات الإقفال المحاسبي كعملية أساسية تضمن جودة القوائم المالية ومصادقيتها.

يهدف هذا البحث إلى تحليل أثر إضفاء الطابع الرسمي على إجراء الإقفال المحاسبي في تحسين جودة القوائم المالية، وذلك من خلال دراسة مدى مساهمة تنظيم هذا الإجراء في تعزيز الشفافية، والدقة، والامتثال أثناء إعداد الحسابات الختامية. وقد تم إجراء دراسة حالة داخل مكتب للمحاسبة من أجل معاينة أثر وجود أو غياب إجراء رسمي للإقفال المحاسبي على سير العملية وجودة البيانات المالية المنتجة.

وتُظهر نتائج الدراسة أن وجود إجراء منظم للإقفال المحاسبي يساهم بشكل ملموس في تقليص الأخطاء، وتحسين التنسيق بين مختلف المصالح، وضمان امتثال أفضل للمعايير المحاسبية والالتزامات القانونية. في المقابل، فإن غياب تنظيم واضح للإقفال يؤدي إلى تأخيرات واختلالات وظيفية، ويؤثر سلبًا على مصداقية القوائم المالية، مما يضعف جودة المعلومات الضرورية لاتخاذ القرار.

الكلمات المفتاحية: إجراء الإقفال المحاسبي – جودة القوائم المالية – الإقفال السنوي – التدقيق – الموثوقية – المعلومات المالية

Introduction générale

Introduction Générale :

Dans un contexte économique en évolution continue, les exigences en matière de transparence, de fiabilité de l'information financière et de conformité réglementaire sont de plus en plus importantes. Les entreprises, quelle que soit leur taille, doivent aujourd'hui produire des états financiers qui reflètent fidèlement leur situation économique et respecter des délais contraints. Cette exigence implique la mise en place de pratiques comptables rigoureuses, parmi lesquelles la clôture des comptes constitue une étape essentielle.

La clôture comptable sert à résumer les opérations de l'année écoulée afin de préparer les états financiers annuels. Elle implique plusieurs services dans l'entreprise, et son bon déroulement dépend autant de la coordination entre les équipes que de la clarté des étapes à suivre. Avoir une procédure formelle permet de mieux organiser le travail, de faciliter la communication, de limiter les erreurs et d'assurer la qualité des informations produites.

La procédure de la clôture comptable reste importante pour bien encadrer cette étape. Mettre en place un processus structuré, définissant clairement les tâches à réaliser, les délais, les responsabilités et les contrôles à effectuer, permet d'améliorer efficacement le travail. Cependant, cette formalisation n'est pas toujours adoptée dans la pratique, ce qui peut conduire à des retards ou à des difficultés dans le respect de certaines exigences.

Le choix de ce sujet s'inscrit dans une volonté de traiter cette problématique. La procédure de clôture comptable, encore peu formalisée dans certaines entreprises algériennes, soulève des enjeux majeurs en matière de fiabilité des états financiers. Ce thème a également retenu notre attention en raison de sa pertinence avec notre formation en audit, et surtout grâce à notre immersion au sein des cabinets EY et CCFD, où l'observation du travail des équipes nous a permis de constater l'importance d'une clôture rigoureuse dans le bon déroulement du processus comptable.

Ce travail académique s'inscrit dans ce cadre et cherche à montrer comment une procédure de clôture bien définie peut contribuer à améliorer la qualité des états financiers., met en lumière le manque à gagner en structurant mieux cette étape, en réduisant les retards et les erreurs, et en clarifiant les rôles de chacun au sein de l'équipe chargée de la clôture.

C'est pourquoi, à partir de ces constats, nous essayons d'apporter une réponse à la problématique suivante :

« Comment la procédure de clôture comptable permet-elle d'assurer une meilleure qualité des états financiers, et quel est son impact en cas d'absence ? »

Afin d'apporter une réponse claire et concrète à la problématique, plusieurs questions secondaires ont été identifiées :

- Quels sont les textes et lois du cadre réglementaire qui encadrent la procédure de clôture comptable ?
- Qu'est-ce qu'une procédure de clôture comptable et quel est son contenu ?
- Quel est l'environnement qui encourage la mise en place d'une telle procédure, et quelles difficultés peuvent surgir lors de son implémentation ?
- Comment la présence ou l'absence d'une procédure formalisée influence-t-elle la production des états financiers, ainsi que la prise de décision ?

À partir de ces interrogations, nous formulons les hypothèses suivantes :

- **Hypothèse 1** : L'instauration d'une procédure de clôture comptable, conforme aux textes et lois en vigueur, et adaptée au contexte de l'entreprise, permet d'optimiser le temps de travail des équipes et de renforcer la fiabilité des données produites.
- **Hypothèse 2** : L'absence d'une procédure formalisée entraîne des anomalies récurrentes dans les états financiers, qui auraient pu être évitées par une structuration plus rigoureuse du processus de clôture.
- **Hypothèse 3** : L'absence de l'aspect procédurale dans le processus de clôture comptable compromet la qualité de l'information financière et empêche une prise de décision optimale.

Afin de traiter notre sujet de manière complète et concrète, nous avons combiné deux approches méthodologiques complémentaires : une méthode descriptive, fondée sur la recherche documentaire, et une approche analytique reposant sur une étude qualitative de cas pour illustrer la réalité sur le terrain.

Notre travail s'articule autour de deux chapitres.

Dans le premier chapitre, nous aborderons les fondements théoriques du sujet. Il sera structuré en trois sections principales. La première section décrira le cadre réglementaire de la procédure de clôture comptable en Algérie, basé sur des normes et des textes juridiques. La deuxième section

proposera une description détaillée de la procédure de clôture, y compris ses étapes, ses objectifs et les rôles des différents acteurs. Ensuite, la troisième section identifiera les risques et les opportunités liés à cette pratique et analysera comment l'existence ou l'absence d'une procédure affecte la qualité des états financiers.

Dans le deuxième chapitre, nous présentons un cas concret. Après avoir étudié deux clients, l'un suivi par le cabinet CCFD Deramchi et l'autre par EY, nous avons choisi de travailler sur l'entreprise T, cliente de CCFD. Ce choix s'est imposé pour plusieurs raisons. Le cas de cette entreprise a permis de mieux illustrer et renforcer nos observations concernant la mise en place et la disposition de la procédure de clôture comptable. En effet, les spécificités de ce dossier ont mis en lumière des aspects essentiels et concrets de la démarche, offrant ainsi une base solide pour approfondir notre réflexion.

Nous commencerons par décrire les étapes suivies par cette entreprise lors de la clôture comptable de l'exercice 2024. Cette partie mettra en évidence les difficultés rencontrées pendant le processus.

Ensuite, nous proposerons une procédure de clôture comptable adaptée à la situation de l'entreprise T. Elle sera construite en fonction des besoins et des conditions de ce client, et visera à rendre le travail de clôture plus clair, plus organisé et moins sujet aux erreurs.

Pour terminer, nous verrons comment cette procédure pourrait améliorer le déroulement de la clôture, notamment en facilitant le suivi des étapes, en réduisant les risques d'oublis, et en aidant à produire des informations plus fiables. Nous mettrons aussi en lumière le manque à gagner que cette entreprise pourrait réaliser grâce à une procédure mieux définie.

L'objectif de ce chapitre est donc de montrer qu'une procédure claire peut rendre la clôture comptable plus efficace et mieux maîtrisée.

Chapitre 1 : Cadre théorique de la procédure de clôture comptable

Chapitre 01 : Cadre théorique de la procédure de clôture comptable

Introduction :

Dans un contexte où chaque information financière influence les décisions stratégiques de l'entreprise, maîtriser la clôture comptable est essentiel pour assurer la fiabilité des données et améliorer la performance. La procédure de clôture permet d'organiser et de planifier toutes les opérations nécessaires à la préparation des états financiers.

Pour une étude plus détaillée de ce qui précède, nous avons le premier chapitre de notre mémoire qui vise à mettre en évidence, dans sa première section, le cadre réglementaire et normatif encadrant cette procédure pour mieux comprendre les textes légaux, les normes comptables et les obligations qui imposent aux entreprises une rigueur particulière en fin d'exercice. Dans la deuxième section, nous aborderons le concept, le contenu et la mise en œuvre de la procédure de clôture comptable. La troisième section traitera de la présence ou de l'absence de cette procédure au sein des structures.

Chapitre 1 : Cadre théorique de la procédure de clôture comptable

SECTION 1 : Le Cadre règlementaire et normatif de la procédure de clôture comptable

La procédure de clôture comptable est encadrée par des textes législatifs, réglementaires et normatifs qui définissent l'obligation de figer les enregistrements, de garantir la sincérité et la traçabilité des comptes, et d'assurer la qualité de l'information financière.

L'objectif de cette section est d'examiner ce cadre juridique pour comprendre comment ces règles structurent les pratiques comptables et influencent directement leurs mises en œuvre dans les entreprises.

1. Le cadre réglementaire encadrant la procédure de clôture comptable

A. La loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier (SCF)

Cette loi introduit plusieurs principes fondamentaux tels que la transparence, la régularité, la sincérité et l'exactitude des comptes. Elle constitue essentiellement une réforme du système comptable algérien et définit le cadre des obligations comptables applicables aux entreprises et aux différentes entités économiques.

Notamment l'**article 19** affirme l'exigence d'instaurer une procédure de clôture comptable, ce qui en fait une disposition essentielle dans le cadre de notre étude.

« Une procédure de clôture destinée à figer la chronologie et à garantir l'intangibilité des enregistrements doit être mise en œuvre. »¹

Un autre article de cette même loi, l'**article 11**, précise l'obligation de mettre en place une procédure de clôture comptable en introduisant la notion de procédures internes que chaque entité doit définir de manière autonome.

¹ Article 19 de la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable financier.

Section 1 : Le cadre réglementaire et normatif

« L'entité détermine sous sa responsabilité les procédures nécessaires à la mise en place d'une organisation comptable permettant un contrôle à la fois interne et externe. »²

En dernier lieu, le respect des articles 11 et 19 permet à l'entreprise de satisfaire à une troisième exigence essentielle, à savoir la qualité de l'information financière, telle que définie par l'**article 26** :

« Les états financiers doivent, à la clôture de l'exercice, refléter une image fidèle, sincère et complète du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entité³. »

Autrement dit, mettre en œuvre rigoureusement les procédures de clôture comptable constitue une condition essentielle pour produire des états financiers qui reflètent fidèlement le patrimoine, la santé financière et la performance économique de l'entité concernée.

B. Le décret exécutif n°09-110 du 07 avril 2009 (Journal Officiel n°21)

En complément des dispositions de la loi n°07-11 relative au système comptable financier, l'article 7 du décret exécutif n°09-110 du 07 avril 2009 précise :

« Une documentation décrivant les procédures et l'organisation comptables doit être établie par l'entité en vue de permettre la compréhension et le contrôle du système de traitement. Cette documentation est conservée et maintenue avec les mises à jour aussi longtemps qu'est exigée la présentation des documents comptables auxquels elle se rapporte. »⁴

Cet article impose explicitement aux entités économiques l'obligation de mettre en place des procédures de clôture comptable adaptées, afin de comprendre comment les opérations comptables sont traitées et d'assurer un contrôle efficace du système comptable.

C. Code de Commerce Algérien

Le Code de commerce algérien, dans sa version consolidée de 2015, renforce le cadre juridique de la tenue de la comptabilité, notamment à travers les dispositions qu'il consacre aux obligations

² Article 11, *ibid.*

³ Article 26, *ibid.*

⁴ Article 07 du décret exécutif n°09-110 du 07 avril 2009.

Section 1 : Le cadre réglementaire et normatif

comptables des commerçants, en insistant sur la rigueur exigée pour la tenue des livres et la présentation des comptes :

- **Article 9** : Oblige tout commerçant à tenir une comptabilité claire et structurée.

« Toute personne physique ou morale, ayant la qualité de commerçant, doit tenir un livre journal enregistrant jour par jour les opérations de l'entreprise ou récapitulant au moins mensuellement les résultats de ces opérations à la condition de conserver, dans ce cas, tous documents permettant de vérifier ces opérations jour par jour. »⁵

- **Article 12** : Oblige à conserver les documents comptables pendant dix ans, ce qui demande une bonne organisation lors de la clôture annuelle.

« Les livres et documents visés aux articles 9 et 10 ci-dessus, doivent être conservés pendant dix ans. Les correspondances reçues et les copies des lettres envoyées doivent être classées et conservées pendant le même délai. »⁶

- **Article 13** : Précise que les documents comptables doivent représenter fidèlement la situation de l'entreprise, ce qui n'est possible que si une procédure de clôture efficace est mise en place.

« Les livres de commerce régulièrement tenus peuvent être admis par le juge pour faire preuve entre commerçants pour fait de commerce. »⁷

La clôture comptable représente donc un élément essentiel permettant à l'entreprise de se conformer aux exigences du Code de commerce, notamment en matière de clarté, de cohérence et de traçabilité des informations financières.

⁵ Article 09 du code de commerce algérien, Livre I : Le commerce en général, Ministère du commerce, rédigé en vertu de l'ordonnance n°75-59 du 26 septembre 1975.

⁶ Article 12, idem.

⁷ Article 13, idem.

D. Le Code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA)

La clôture des comptes ne concerne pas seulement la qualité et la fiabilité des états financiers mais s'étend également à des conséquences fiscales importantes. Dans **le code des impôts 2024⁸**, et plus particulièrement les articles relatifs à l'impôt sur les bénéfices des sociétés (**IBS**), il est indiqué que les résultats imposables doivent être déterminés sur la base des états arrêtés à la date de clôture.

- L'une des nombreuses exigences de la loi fiscale est l'obligation de répartir correctement les charges et produits dans l'exercice comptable correspondant.
- Une autre exigence fondamentale concerne la rigueur de la clôture : toute erreur ou négligence, voire un oubli dans la clôture (des amortissements non comptabilisés, des provisions imprécises, etc.) peut conduire à un redressement fiscal.

A cet égard, les entreprises peuvent éviter le risque de sanctions et de litiges avec les autorités fiscales par une exécution minutieuse de la clôture comptable.

E. La responsabilité des acteurs économiques dans la tenue de la comptabilité (Loi n°07-11)

L'article 4 de la loi n°07-11 définit clairement les personnes physiques ou morales tenues d'établir une comptabilité financière⁹, à savoir :

- Les dirigeants de l'entreprise.
- Les organes d'administration et de surveillance.
- Les différentes structures internes et externes.
- Les fournisseurs de capitaux : propriétaires, actionnaires, banques et autres bailleurs de fonds.
- L'administration publique et les institutions de régulation et de contrôle : notamment les autorités fiscales, les organismes de statistiques nationales et toutes autres entités chargées de planification, de la réglementation et du contrôle

⁸ Code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA)

⁹ Article 4 de la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable financier.

- Les autres partenaires économiques de l'entité : compagnies d'assurance, salariés, fournisseurs et clients.
- Le groupe d'intérêts, y compris le grand public.

F. Loi n°10-11 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé

Au-delà des responsabilités internes des dirigeants et des différentes structures de l'entreprise, la fiabilité des états financiers est soumise à une vérification externe assurée par le commissaire aux comptes (CAC).

Dans ce cadre, **l'article 23** de la loi n°10-01 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé définit avec précision les missions dévolues au commissaire aux comptes. Celui-ci est chargé de : ¹⁰

- Évaluer l'efficacité des procédures de clôture comptable mises en place.
- Certifier la régularité et la sincérité des comptes annuels, en veillant à ce qu'ils reflètent fidèlement la situation financière, le patrimoine et les résultats de l'exercice.
- Contrôler la concordance des informations fournies dans le rapport de gestion avec les comptes établis.
- Alerter sur toute défaillance susceptible de compromettre la continuité d'exploitation de l'entité.

2. Le cadre normatif comptable encadrant la clôture comptable

○ Les principes fondamentaux du SCF

L'existence d'une procédure de clôture trouve sa justification dans les nombreux principes comptables sur lesquels repose le **Système Comptable Financier (SCF)**¹¹ :

¹⁰ Article 23 de la loi n°10-01 du 29 juin 2010, relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé.

¹¹ Conseil National de la Comptabilité (CNC), Manuel du Système Comptable Financier (SCF), Algérie, 2014.

Section 1 : Le cadre réglementaire et normatif

- **Principe de permanence des méthodes** : Pour que la clôture se passe correctement, il faut suivre une méthode claire, stable et bien structurée.
- **Principe de régularité, sincérité et image fidèle** : Les états financiers doivent être préparés de manière claire et compréhensible, sans rien cacher.
- **Principe de prudence** : Impose la constatation des pertes probables qu'on peut découvrir lors des travaux de clôture (provisions, amortissements, etc.).
- **Principe de non-compensation et d'indépendance des exercices** : Cela demande de bien traiter les charges et les produits en le rattachant correctement à l'exercice concerné.

La procédure de clôture comptable est donc directement basée sur les dispositions du SCF, elle en précise les exigences et veille à ce que les comptes reflètent fidèlement la réalité économique de l'exercice clôturé.

○ **Les normes internationales : IAS / IFRS**

Bien que le SCF soit adapté au contexte national, il s'inspire largement du référentiel international connu sous le nom d'IFRS (International Financial Reporting Standards), qui regroupe un ensemble de normes comptables destinées à harmoniser la présentation des états financiers à l'échelle mondiale. Plusieurs normes IFRS apportent ainsi un cadre structure à la clôture comptable, en posant des exigences précises qui rejoignent celles du SCF :

- **IAS 1 - Présentation des états financiers** : Pour obtenir des informations financières fiables, il est nécessaire de procéder à une clôture régulière.¹²
- **IAS 10 - Evénements postérieurs à la date de clôture** : Indique que même après la date de clôture de l'exercice, il est important de maintenir le contrôle.¹³
- **IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations et erreurs** : Encadre l'application de nouvelles méthodes ainsi que les ajustements nécessaires pour corriger les anomalies.¹⁴

¹² IAS 1 - Présentation des états financiers, version consolidée 2023, IFRS Foundation.

¹³ IAS 10 - Evénements postérieurs à la date de clôture, version consolidée 2023, IFRS Foundation.

¹⁴ IAS 8 - Méthodes comptables, changements d'estimations et, version consolidée 2023, IFRS Foundation.

SECTION 2 : La procédure de clôture comptable – Concept, contenu et mise en place

Le fonctionnement d'une entreprise est caractérisé par une multitude d'opérations économiques et financières qui doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux, d'un enregistrement systématique et d'une analyse approfondie. À la fin de l'exercice comptable, ce travail revêt une importance particulière, car il permet d'évaluer les performances réalisées, de se conformer aux obligations légales et de préparer l'avenir. Pour atteindre ces objectifs, l'entreprise doit s'appuyer sur une organisation structurée et méthodique, c'est dans ce contexte que la procédure de clôture comptable joue un rôle crucial. Elle constitue un ensemble d'étapes à mener pour garantir une clôture fiable, complète et conforme aux normes en vigueur. Dans ce chapitre, nous examinerons en profondeur ces étapes clés, les outils utilisés, ainsi que les parties prenantes impliquées dans cette démarche cruciale.

1. Définition de la procédure de clôture comptable :

Pour bien saisir l'idée de la procédure de clôture comptable, il faut d'abord comprendre ce qu'est la clôture comptable.

La clôture comptable désigne le processus de finalisation des enregistrements comptables d'une entreprise pour une période donnée, généralement une année fiscale au 31/12/N. Elle comprend l'arrêt des écritures comptables, la réconciliation des comptes, le calcul des résultats réalisés ainsi que la préparation des états financiers définitifs. Cette étape joue un rôle déterminant, tant pour assurer la conformité aux exigences légales que pour évaluer la situation financière de l'entreprise et orienter les prises de décisions.¹⁵

La procédure de clôture comptable est décrite comme un dispositif méthodique et organisé, constitué d'un ensemble de règles, d'étapes planifiées et de responsabilités clairement identifiées. Elle a pour objectif de structurer les opérations à réaliser en fin d'exercice comptable garantissant ainsi leur conformité aux exigences réglementaires.

¹⁵ <https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/comptabilite-entreprise/cloture-comptable/>, consulté le 20 mars 2025 à 14h35.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

La procédure est formalisée, suivie et bien définie, elle peut se présenter sous forme de manuels internes détaillant les différentes étapes, des listes de contrôle pour s'assurer que toutes les activités sont réalisées, des plans prévisionnels pour organiser les tâches dans le temps, ainsi que des guides de clôture expliquant précisément les directives à suivre.

En d'autres termes, la procédure de clôture comptable est une démarche anticipative qui planifie les activités, alloue les responsabilités, définit les échéances et garantit un suivi précis pour minimiser les erreurs, éviter les omissions et garantir une parfaite concordance des comptes.¹⁶

2. Contenu d'une procédure de clôture comptable :

Après avoir défini la procédure de clôture comptable et souligner son importance, il convient maintenant d'en aborder le contenu. Cette partie vise donc à détailler les principaux éléments d'une procédure de clôture comptable en mettant en évidence les étapes à suivre, les acteurs concernés, les délais à respecter, les documents nécessaires ainsi que les outils utilisés pour garantir une clôture fiable et pertinente.

2.1. La clôture comptable

La clôture comptable s'articule autour de plusieurs étapes clés, organisées de manière séquentielle afin d'assurer la fiabilité et l'exhaustivité des informations financières. Chacune de ces étapes répond à des objectifs précis et contribue à l'établissement d'une situation comptable fidèle à la réalité économique de l'entreprise.

A. La préparation documentaire :

La première étape de la clôture comptable consiste à rassembler l'ensemble des pièces justificatives relatives aux opérations comptables de l'exercice. Cela inclut notamment les contrats, les factures d'achats et de ventes, les relevés bancaires, les avis de virements, les bordereaux de remise de chèques, ainsi que tout document permettant de justifier la réalité et la régularité des écritures comptables enregistrées. L'objectif de cette étape est de s'assurer que toutes les transactions ont été correctement enregistrées sur la base de justificatifs, en conformité avec les normes du SCF.

¹⁶ <https://www.impots.gouv.fr/guide-de-cloture-des-comptes>, consulté le 21 mars 2025 à 15h.

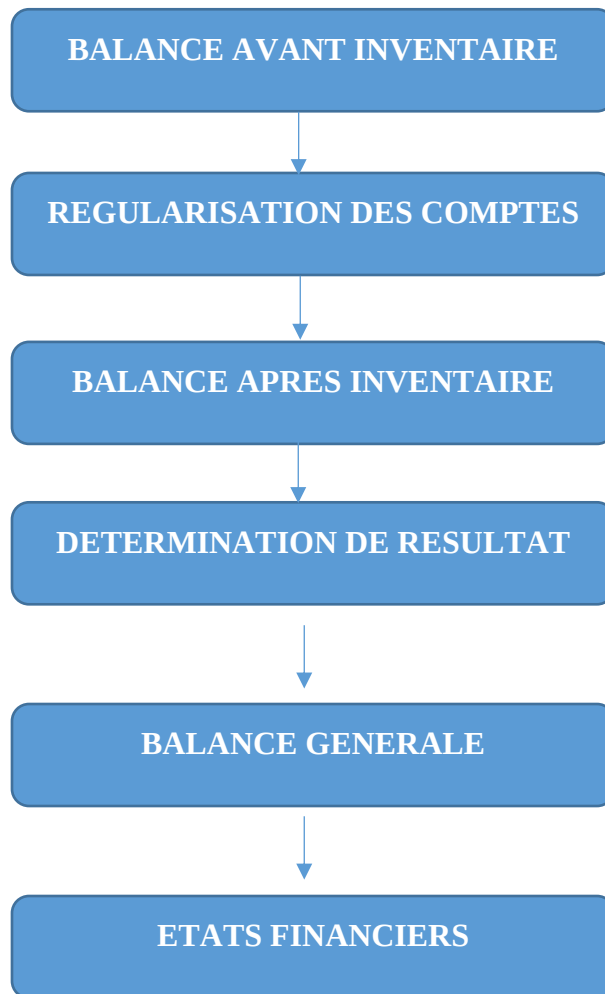
Section 2 : La procédure de clôture comptable

Après cette phase de vérification des pièces justificatives, l'entreprise peut entamer les travaux de fin d'exercice. Ces travaux visent à ajuster les comptes pour que les états financiers reflètent une image fidèle de la situation réelle de l'entreprise, conformément aux exigences du **système comptable financier (SCF)**.

Voici, de manière chronologique, les principales étapes de cette clôture comptable :

- ✓ Établir La balance avant l'inventaire au 31/12, qui regroupe toutes les opérations comptables courantes de l'exercice.
- ✓ Enregistrer les écritures, notamment :
 - Les amortissements des immobilisations.
 - Les provisions.
 - Les régularisations des charges et produits liés à l'exercice (charges à payer, produits à recevoir, etc.).
 - Le traitement des stocks : En cas d'inventaire permanent et en cas d'inventaire intermittent.
 - L'élaboration de l'état de rapprochement bancaire.
- ✓ Établir une balance après inventaire, intégrant toutes les écritures d'ajustement.
- ✓ Déterminer le résultat d'exercice.
- ✓ Présenter une balance générale de clôture.
- ✓ Les états financiers.

Schéma 1 : Les opérations de fin d'exercices



Source : Souad Elazzaoui, Travaux de fin d'exercice, OFPPT, 2019.

- ❖ **La balance avant inventaire :** est un document comptable établi à partir des soldes du grand livre. Elle donne un aperçu global des comptes avant les écritures de fin d'exercice (amortissements, provisions, régularisations, etc.).
- ❖ **La balance après inventaire :** est une balance comptable qui prend en compte toutes les écritures de régularisation de fin d'exercice, elle montre les soldes définitifs des comptes et permet de déterminer le résultat de l'exercice avant d'établir les états financiers.

B. Les ajustements nécessaires :

La clôture comptable nécessite la réalisation de travaux de fin d'exercice précis et rigoureux. Les ajustements comptables permettent de corriger, compléter ou adapter les enregistrements comptables avant l'établissement des états financiers. Cette partie détaille les principaux types d'ajustements et écritures d'inventaire : amortissements, provisions, dépréciations, valorisation des stocks, et régularisation des créances et dettes.

1. Les amortissements :

L'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques liés à l'utilisation continue d'un actif corporel ou incorporel, calculée à la date de clôture de l'exercice, généralement chaque année au 31 décembre¹⁷.

Il existe plusieurs types d'amortissement, qui reflètent différents modes d'utilisation et de dépréciation des actifs au fil du temps. Selon l'**arrêté du 26 juillet 2008**, article 121-7 du SCF, quatre modes d'amortissement sont admis :

- **Le mode linéaire** : qui conduit à une charge constante sur la durée d'utilité de l'actif.

Les annuités d'amortissement (constante) = montant d'amortissement (constant) * taux linéaire (constant) et le taux linéaire = $100 / \text{durée d'utilité}$.

- **Le mode dégressif** : il conduit à une charge décroissante sur la durée d'utilité de l'actif.
- **Le mode des unités de production** : donne lieu à une charge basée sur l'utilisation ou la production prévue de l'actif.

Le taux = $\text{base amortissable} / \text{total des unités d'activités estimées}$

Les annuités d'amortissement = $\text{nombre d'unités d'activités réalisées} * \text{le taux}$

- **Le mode progressif** : il conduit à une charge croissante sur la durée d'utilité de l'actif.

¹⁷ N, Durafour, « comptabilité les travaux d'inventaire », Ellipses, année 2001, p5.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

les annuités d'amortissement (croissante) = montant amortissable (constant) * taux (croissant).¹⁸

Selon l'article 174 du Code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA), seules trois méthodes d'amortissement sont admises pour la déduction fiscale¹⁹ : Linéaire, dégressif et progressif.

La méthode dite « unités de production », bien qu'elle soit prévue par le SCF (Arrêté du 26 juillet 2008, art. 121-7), n'apparaît pas dans l'article 174 du CIDTA.

L'entreprise calcule la dotation annuelle en fonction du coût d'acquisition, de la durée d'utilisation, et de la méthode retenue. L'écriture comptable consiste à débiter un compte de charge (classe 6) et à créditer un compte d'amortissement (classe 28)²⁰.

Tableau 1 : La comptabilisation des amortissements des immobilisations

Compte	Libelle	Débit	Crédit
681	Dotations aux amortissements	****	
28*	Amortissements		*****

Source : Abbar, M. 2022. Manuel de procédures de gestion des comptes. Université Tahri

2. Les dépréciations :

2.1. La dépréciation des immobilisations :

À la clôture de l'exercice, l'entité compare la valeur actuelle de l'immobilisation à sa valeur comptable.

Cette étape permet de déterminer s'il est nécessaire d'enregistrer une dépréciation. Pour cela, on recherche d'abord la présence d'indices indiquant que l'actif a subi une perte de valeur significative. Si de tels indices sont avérés, on confronte à nouveau la valeur actuelle à la valeur comptable afin de calculer le montant de la dépréciation²¹.

¹⁸ Article 121-7 de l'arrêté du 26 juillet 2008 fixant le système comptable financier (SCF), publié au Journal officiel de la République algérienne, n° 19 du 25 mars 2009, Annexe « Immobilisations corporelles ».

¹⁹ Article 174, CIDTA, op.cit.

²⁰ Fiche n°3 - Ajustement inventaire actif, DGFIP, 2011.

²¹ IFRS Foundation. (2004). International Accounting Standard 36: Impairment of Assets (p. 9). London : IFRS Foundation.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Tableau 2 : La comptabilisation des pertes de valeur sur les immobilisations

Compte	Libelle	Débit	Crédit
681	Dotations aux amortissements	*****	
29*	Perte de valeur sur immobilisation		*****

Source : Grandy, A. (2011), La comptabilité en pratique, AFNOR Éditions

2.2.La dépréciation des stocks :

À la date de l'inventaire, on détecte toute perte de valeur probable sur les stocks (marchandises, matières, produits).

Tableau 3 : La dépréciation des stocks.

Compte	Libelle	Débit	Crédit
685	Dotations aux amortissements, provision, perte de valeur	*****	
39	Perte de valeur sur stocks		*****

Source : Richard, J. & Collette, C. (1996). *Comptabilité générale* (8^e éd.). Dunod, Paris.

En cas de reprise sur dépréciation, l'écriture suivante est enregistrée :

Tableau 4 : Reprise sur dépréciation des stocks.

Compte	Libelle	Débit	Crédit
39	Perte de valeur sur stocks	*****	
785	Reprise d'exploitation sur perte de valeur et provisions actifs courant		*****

Source : Richard, J. & Collette, C. (1996). *Comptabilité générale* (8^e éd.). Dunod, Paris.

2.3. La dépréciation des créances douteuses :

La créance douteuse est celle dont le recouvrement est incertain, elle donne lieu à la constatation d'une dépréciation.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Tableau 5 : La dépréciation sur créances douteuses

Compte	Libelle	Débit	Crédit
685	Dotations aux amortissement , provision, perte de valeur	*****	
491	Perte de valeur sur compte client		*****

Source : Grandguillot, B. & Grandguillot, F. (2014), *Comptabilité générale*, 14e édition, Gualino Éditeur, Issy-les-Moulineaux.

3. Les provisions :

Les provisions correspondent à des charges comptabilisées afin d'anticiper des pertes ou charges probables, dont le montant ou la date restent incertains. Elles permettent d'anticiper les risques et d'assurer une image fidèle des comptes.²².

Les provisions se classent en plusieurs catégories, parmi lesquelles :

- Provisions pour risques : litiges, contentieux, amendes probables.
- Provisions pour charges : charges à payer, garanties, restructuration.
- Provisions pour dépréciations : baisse de valeur des stocks, créances douteuses²³.

La dotation aux provisions est enregistrée au débit d'un compte de charge (compte 68) et au crédit d'un compte de provision (classe 15). En cas d'utilisation, la provision est reprise (débit du compte 15 et crédit du compte 512 ou 401)²⁴.

L'écriture comptable :

²² Bouvier, A.-M. & Disle, C. (2008), *Introduction à la comptabilité*, Dunod, p. 218.

²³ Doriath, B., Lozato, M., Mendes, P. & Nicolle, P., *Comptabilité et gestion des organisations*, Dunod, Paris, 2010, p. 202.

²⁴ Fiche n°3 - Ajustement inventaire actif, DGFIP, 2011.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Tableau 6 : Constatation de provision pour risques et charges.

Compte	Libelle	Débit	Crédit
681	Dotations aux amortissements, provisions, pertes de valeur	*****	
15	Provisions		*****

Source : Richard, J. & Collette, C. (1996). *Comptabilité générale* (8^e éd.). Dunod, Paris.

En cas de reprise :

Tableau 7 : Reprise de provision pour charges et risques

Compte	Libelle	Débit	Crédit
15	Provisions	*****	
781	reprise d'exploitation sur perte de valeur et provision		*****

Source : Richard, J. & Collette, C. (1996). *Comptabilité générale* (8^e éd.). Dunod, Paris.

Il faut vérifier la réalité des risques et charges, justifier les montants, et éviter les provisions excessives ou insuffisantes qui fausseraient le résultat²⁵.

4. La valorisation et ajustement des stocks :

Les stocks sont des éléments essentiels du patrimoine circulant. Leur valorisation correcte est indispensable pour un bilan fiable.

Selon le système comptable financier (SCF), les stocks sont définis comme des actifs :

- Détenus en vue d'être vendus dans le cadre normal de l'activité.
- En cours de production en vue d'une telle vente.
- Sous forme de matières premières ou de fournitures destinées à être utilisés dans le processus de production ou de prestation de services.

Le gestionnaire des stocks doit être en mesure de fournir, pour chaque référence, un état détaillé indiquant les quantités disponibles ainsi que leur emplacement. Afin d'assurer la fiabilité de cet

²⁵ <https://www.compta-facile.com/livre-gerer-la-comptabilite-de-son-entreprise/> ,consulté le 17 mai 2025 à 09h 30

Section 2 : La procédure de clôture comptable

état (c'est-à-dire vérifier l'écart entre le stock réel et les données enregistrées dans le système informatique), il est nécessaire de procéder à un inventaire physique.

4.1. Inventaire physique :

L'inventaire physique est une méthode de suivi des marchandises stockées (matières premières, produits finis, marchandises), assurant ainsi un contrôle strict des stocks. Grâce à l'intégration de technologies avancées, un système de suivi automatisé enregistre de manière précise les entrées et les sorties des marchandises, offrant aux responsables logistiques une visibilité constante sur la disponibilité des stocks.²⁶.

4.2. Inventaire comptable :

Il existe deux méthodes de suivi des comptes de stock : inventaire intermittent et permanent. Le choix de la méthode de suivi en comptabilité relève d'une décision de gestion.

- a. Inventaire intermittent : Dans le cadre de cette méthode, l'entreprise doit procéder aux enregistrements comptables appropriés après avoir réalisé un inventaire extra-compta (physique).

Des approvisionnements et marchandises :

- *ANNULATION DES STOCKS DE DÉBUT DE PÉRIODE ET SOLDE DU COMPTE*

Tableau 8 : Annulation de stock début de période

Compte	Libelle	Débit	Crédit
60	Achats consommés (SI)	*****	
30/31/32	Stock de Marchandise/ matière première/ fournitures (SI)		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.
- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

²⁶ Art. 112-1, ANC, PCG 2025.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

- *ENREGISTREMENT DES APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES CONSOMMES :*

Tableau 9 : Annulation du compte 38

Compte	Libelle	Débit	Crédit
60	Achats consommés (HT)	*****	
38	Achats stockés (HT)		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l’inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

- *LA CONSTATATION DU STOCK DE FIN DE PÉRIODE :*

Tableau 10 : Constatation du stock de fin de période

Compte	Libelle	Débit	Crédit
30/31/32	Stocks de Marchandise / matière première/ fournitures (SF)	*****	
60	Achats consommés (SF)		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l’inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

Produits fabriqués et en cours de fabrication :

Section 2 : La procédure de clôture comptable

- ANNULATION DU STOCK INITIAL :

Tableau 11 : Annulation du stock de début de période des produits fabriqués

Compte	Libelle	Débit	Crédit
723*	Variation du stock en cours (SI)	*****	
33/34	En cours de production de biens / de services (SI)		*****
724	Variation de stock de produits (SI)	*****	
351/355/358	Stocks de produits intermédiaires / finis/ résiduels (SI)		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l’inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

- LA CONSTATATION DU STOCK DE FIN DE PÉRIODE :

Tableau 12 : Constatation du stock de fin de période des produits fabriqués

Compte	Libelle	Débit	Crédit
33/34	En cours de production de biens/ services (SF)	*****	
723*	Variation de stocks d’encours de biens / services (SF)		*****
351/355/358	Stocks de produits intermédiaires / finis/ résiduels (SF)	*****	
724	Variation de stock de produits (SF)		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l’inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

b. Inventaire permanent :

L'inventaire permanent consiste à enregistrer les mouvements de stock au fur et à mesure qu'ils se produisent. En pratique, cela se traduit par la mise à jour régulière des fiches de stock. La plupart des entreprises ont recours à cette méthode. Quoi qu'il en soit, la réglementation impose aux entreprises d'évaluer leurs stocks en s'appuyant sur le principe de l'inventaire permanent.

Après la comparaison des résultats de l'inventaire extra comptable on peut constater les écarts suivants :

- Pour les stocks de marchandises, matières premières et autres approvisionnements :

- Pour les écarts positifs ou négatifs justifiés, ils sont enregistrés au compte 60 « achats consommés » et en contrepartie des comptes de stock concernés.
- Pour les écarts positifs ou négatifs non justifiés, ils sont enregistrés au compte 757 « produits exceptionnels sur opérations de gestion » pour les écarts positifs ou au compte 657 « charge exceptionnelles de gestion courante »

- Pour les comptes de produits finis :

- Pour les écarts positifs ou négatifs justifiés, ils sont enregistrés au compte 723 « variation de stocks d'encours » et en contrepartie du compte C/33 ou C/34.
- Les écarts positifs ou négatifs non justifiés, ils sont enregistrés au C/757 ou le C/657 et en contrepartie des comptes de stocks concernés.²⁷

Les stocks de marchandises, matières premières et autres approvisionnements :

- *ECART JUSTIFIE* :

1. Ecart justifié positif : (Stock physique supérieure au stock comptable)

²⁷ ABDELGHAFOR GRAZEM, 2009. « TRAVAUX FIN D'EXERCICE » Rapport d'expertise.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Tableau 13 : enregistrement d'écart justifie positif

Compte	Libelle	Débit	Crédit
30/31/32	Stocks de marchandise/ Matières première/ autre approvisionnement	*****	
60*	Achats consommés		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

2. Ecart justifie négatif : (Stock physique inférieure au stock comptable)

Tableau 14 : Enregistrement d'écart justifie négatif

Compte	Libelle	Débit	Crédit
60*	Achats consommés	*****	
30/31/32	Stocks de marchandise/ Matières première/ autre approvisionnement		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

- *ECART NON JUSTIFIE :*

1. Positif :

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Tableau 15 : enregistrement d'écart non justifié positif

Compte	Libelle	Débit	Crédit
30/31/32	Stocks de marchandise/ Matières première/ autre approvisionnement	*****	
757	Produits exceptionnels		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

2. Négatif :

Tableau 16 : enregistrement d'écart non justifié négatif

Compte	Libelle	Débit	Crédit
657	Charges exceptionnels	*****	
30/31/32	Stocks de marchandise/ Matières première/ autre approvisionnement		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

Les comptes de produits finis :

- *ECART JUSTIFIE :*

1. Positif :

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Tableau 17 : enregistrement d'écart justifié positif des produits finis

Compte	Libelle	Débit	Crédit
33/34/35*	En cours de production bien/ service/ produits	*****	
723/724	Variation de stock en cours/ de produits		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

2. Négatifs :

Tableau 18 : enregistrement d'écart justifié négatif des produits finis

Compte	Libelle	Débit	Crédit
723/724	Variation de stock en cours/ de produits	*****	
33/34/35*	En cours de production bien/ service/ produits		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

- NON JUSTIFIE : 1. Positif :

Tableau 19 : enregistrement d'écart non justifié positif produits finis

Compte	Libelle	Débit	Crédit
33/34/35*	En cours de production bien/ service/ produits	*****	
757	Produits exceptionnels		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

2. Négatif :

Tableau 20 : enregistrement d'écart non justifié négatif produits finis

Compte	Libelle	Débit	Crédit
657	Charges exceptionnelles	*****	
33/34/35*	En cours de production bien/ service/ produits		*****

Sources :

- ESGEN– Koléa, Comptabilité Financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent, Année universitaire 2020-2021.

- Arrêté du 26 juillet 2008 portant approbation du SCF, JO n° 19 du 25 mars 2009, p. 54.

5. La régularisation des charges et produits :

On distingue deux types d'écritures de régularisation des charges et produits à savoir :

A. Les écritures d'étalement :

Les écritures d'étalement visent à répartir les charges et les produits sur les exercices comptables concernés.

On constate deux écritures d'étalement :

a. Les charges constatées d'avance :

Ce sont des charges enregistrées pendant l'exercice en cours, mais qui concernent en partie ou entièrement l'exercice suivant.²⁸ La régularisation consiste à : diminuer les charges de l'exercice.

Tableau 21 : constatations des charges

Compte	Libelle	Débit	Crédit
486	Charges constatées d'avance	*****	
6**	Charges		*****

Source : Tarhlissia. L. 2017/2018. Cours de la comptabilité financière selon le système comptable financier, école supérieure de commerce,

²⁸ Doriath et al., op.cit., p. 202.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

b. Les produits constatés d'avance :

Le principe est le même que pour les charges constatées d'avance, mais en ce qui concerne les produits, le fonctionnement des comptes est inversé.²⁹

La régularisation consiste à : diminuer les produits de l'exercice.

Tableau 22 : constations des produits

Compte	Libelle	Débit	Crédit
7**	Produits	****	
487	Produits constatés d'avance		****

Source : Tarhlissia. L. 2017/2018. Cours de la comptabilité financière selon le système comptable financier, école supérieure de commerce, p 178-184

B. Les écritures de rattachement

La technique du rattachement des produits et des charges à l'exercice fait l'application de ce principe en permettant de rattacher, d'une part, les charges et produits qui se rapportent à l'exercice, mais qui n'ont pas pu être comptabilisés sur ce même exercice, d'autre part, les charges et les produits comptabilisés sur l'exercice alors qu'ils concernent l'exercice suivant.

Elles peuvent revêtir deux natures distinctes :

a. Les charges à payer :

Ce sont des charges qui concernent l'exercice et ne sont pas encore enregistrées. Une charge relative à l'exercice n'a pas été comptabilisée parce que la pièce comptable justificative n'est pas parvenue. La régularisation consiste à : Augmenter les charges de l'exercice

On débite le compte de charge concerné, car un compte de charge augmente par le débit.

On enregistre la TVA dans un compte d'attente, 4458 Taxe sur le chiffre d'affaires à régulariser.

On enregistre la dette dans un compte d'attente. Ce compte de dette est crédité.

²⁹ M, Nikitin, M, Régent, « cursus introduction à la comptabilité », Armand colin, année 2000, Paris, p159, p162.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

b. Les produits à recevoir :

Le produit à recevoir est un produit qui concerne l'exercice N mais qui ne sera comptabilisé qu'à l'exercice N+1. La régularisation consiste à : Augmenter les produits de l'exercice.

On enregistre la créance dans un compte d'attente,

- On crédite le compte de produit concerné, car un compte de produit augmente par le crédit.

On enregistre la TVA dans un compte d'attente, 4458 Taxe sur le chiffre d'affaires à régulariser.

2.2.La phase de post-clôture

Après la clôture officielle des comptes, la phase post-clôture commence. Elle vise à formaliser les résultats obtenus et à produire tous les documents comptables et fiscaux requis, tout en préparant l'exercice fiscal à venir.

a. La détermination du résultat

Le calcul du résultat comptable de l'exercice (bénéfice ou perte) est l'une des premières tâches de la phase post-clôture. Pour calculer l'excédent ou le déficit de l'exercice, il faut totaliser l'ensemble des produits et des charges après régularisations.

b. L'élaboration des états financiers

Sur la base des données arrêtées, les états financiers sont établis, notamment :

Le bilan qui reflète à un instant donné ce que possède l'entreprise (actif) et les ressources mobilisées pour financer ces biens (passif), permettant ainsi d'évaluer sa santé financière. Il présente alors la répartition :

- **Les actifs** : comprenant notamment les liquidités, les immobilisations (biens immobiliers, équipements), les stocks et les créances clients.
- **Les passifs** : regroupant les dettes financières, les emprunts, les dettes fournisseurs ainsi que les charges à payer.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

- **Les capitaux propres** : représentant la part de l'entreprise détenue par les actionnaires³⁰,

Tableau 23: Présentation de l'actif du bilan comptable

ACTIF	Brut N	Amorti – prov	NET N	NET N-1
ACTIF IMMOBILISE (NONCOURANT)				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence (entreprise associée)				
Autres participation et créances rattachés				
Autre titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				
Impôts différés actif				
Compte de liaison				
TOTAL ACTIF NON COURANT				
ACTIF COURANT				
Stock et encours				
Créance et emplois assimilés				
Clients Autres débiteurs				
Impôts assimilés				
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilités et assimilés				

³⁰ H, Davasse, M. Parruite, A Sadou, « manuel de comptabilité », édition FOUCHER, Vanves, 2008, p 155.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Placements et courants				
Trésorerie				
TOTAL ACTIF COURANT				
TOTAL GENERAL ACTIF				

Source : journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire, N ° 19 du 25/03/2009 portant le système comptable financier, P24.

Tableau 24: Présentation du passif du bilan comptable

PASSIF	NET N	NET N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital émis (ou compte de l'exploitation)		
Capital non appelé		
Primes et réserves (réserves consolidées)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Résultat net (résultat part du groupe)		
Autres capitaux propres - report à nouveau		
Part de la société consolidant		
Part des minoritaires		
TOTAL		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunts et dettes financiers		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions et produits comptabilisés d'avance		
TOTAL PASSIFS NON COURANT		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés		
Impôts		
Autres dettes		

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Trésorerie passif		
TOTAL PASSIFS COURANTS		
TOTAL PASSIF		

Source : journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire, N ° 19 du 25/03/2009 portant le système comptable financier, P25.

- **Le compte de résultat**, quant à lui, est un document de synthèse qui retrace l'ensemble des produits et des charges d'une année. Ce rapport fournit des informations cruciales sur la performance financière de l'entreprise, en indiquant si celle-ci a enregistré des bénéfices ou des pertes au cours de la période considérée ³¹.

Tableau 25: Présentation du compte résultat

LIBELLE	NOTE	N	N-1
Chiffre d'affaires			
Variation de stock (produit fini en cours)			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation			
1-Production de l'exercice			
Achats consommés			
Service extérieur et autre consommation			
2-Consommation de l'exercice			
3-Valeur ajoutée d'exploitation (1-2)			
Charges de personnel			
Impôt et taxe et versement assimilé			
4-Excédent brut d'exploitation			

³¹ Béatrice et Francis GRANGUILOT, comptabilité générale ,14 édition extenso 2014/2015.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Autres produits opérationnels			
Autres charges opérationnelles			
Dotation aux amortissements et provisions			
Reprise sur perte de valeur et provision			
5-Résultat opérationnel			
Produits financiers			
Charges financiers			
6-Résultat financier			
7-Résultat ordinaire avant impôts (5+6)			
Impôt exigible sur résultat ordinaire			
Impôt différés sur résultat ordinaire			
8-Résultat net des activités ordinaires			
Eléments extraordinaires (produits)			
Eléments extraordinaires (charges)			
9-Résultat extraordinaire			
10-Résultat net de l'exercice			

Source : POCHÉ Maxi, « système comptable financier », édition page bleu, Paris, 2010, p.167.

- **Les annexes** qui complètent et éclairent la compréhension des deux premiers documents.
Il peut s'agir de précisions sur les méthodes comptables appliquées, d'engagements hors bilan, de transactions avec des parties prenantes, etc.

La qualité de ces états dépend directement de la rigueur appliquée lors des phases précédentes.

c. Archivage :

Tous les documents justificatifs, registres et états doivent être conservés selon les exigences légales de conservation comptable.

2.3. Les parties prenantes impliquées dans la clôture comptable

La clôture comptable requiert la coordination de plusieurs parties prenantes de l'entreprise. Chaque intervenant a des responsabilités spécifiques pour garantir la qualité, la conformité et la fiabilité des états financiers³².

Au sommet de cette chaîne de responsabilité, **la direction générale** – représentée par **le gérant** – assure la supervision globale du processus. Elle veille à ce que les principales directives comptables et financières soient respectées, que les délais réglementaires soient tenus et que l'organisation dispose des ressources nécessaires (humaines, techniques et organisationnelles) pour permettre une clôture dans de bonnes conditions.

La direction financière, quant à elle, intervient à un niveau plus stratégique et technique. Elle identifie les éventuels écarts, prend les décisions correctives nécessaires et analyse les états financiers pour mesurer la performance de l'entreprise. Elle joue également un rôle central dans la communication financière externe, notamment auprès des actionnaires et institutions financières.

Les auditeurs internes, souvent rattachés à la direction générale ou à un comité d'audit, viennent en appui du dispositif de contrôle interne. Ils identifient les points de vulnérabilité et fournissent des recommandations, veillent à ce que le processus de clôture soit conforme aux standards de qualité interne.

Sur le plan opérationnel, **le responsable comptable** supervise l'ensemble des travaux de clôture. Il établit le calendrier des opérations, supervise les équipes comptables, valide les écritures sensibles (comme les amortissements ou provisions) et veille à la cohérence des comptes.³³

Au cœur de l'exécution, **les équipes comptables** sont chargées de la saisie des écritures, des rapprochements bancaires, du lettrage des comptes et la préparation d'inventaire. Leur rigueur et leur méthodologie conditionnent directement la solidité des états financiers établis.³⁴

³² Manuel de procédures de gestion des comptes, Univ. Béchar, 2022, PDF

³³ <https://www.impots.gouv.fr/guide-de-cloture-des-comptes>, consulte le 03 mai 2025 à 16h 40

³⁴ <https://www.mooncard.co/fr>, Consulté le 03 mai 2025 à 13h

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Enfin, **le commissaire aux comptes**, intervenant externe et indépendant. À travers sa mission de certification, il atteste que les états financiers sont établis de manière régulière, sincère et conforme aux normes. Son intervention renforce la crédibilité des états financiers auprès des tiers.

2.4. Les délais à respecter dans la procédure de clôture comptable en Algérie

1. Délais externes :

En Algérie, la procédure de clôture comptable est soumise à un calendrier strict, fixé par la réglementation fiscale et comptable. Le respect de ces délais est indispensable pour que l'entreprise se conforme aux exigences légales et évite les pénalités.

a) Déclaration des résultats fiscaux avant le 31 avril

Conformément à la réglementation en vigueur, les entreprises algériennes sont tenues de déposer leur déclaration annuelle de résultats, notamment celle relative à l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés (IBS), au plus tard le 30 avril de chaque année pour l'exercice clos au 31 décembre de l'année précédente. Cette obligation découle est stipulée par l'article 151-1 du Code des Impôts Directs et Taxes Assimilées (CIDTA).

« Les personnes morales visées à l'article 136 sont tenues de souscrire, au plus tard le 30 avril de chaque année auprès de l'inspecteur des impôts directs du lieu d'implantation du siège social ou de l'établissement principal, une déclaration de leur bénéfices imposables pour l'exercice précédent »³⁵

Cette déclaration s'accompagne obligatoirement des états financiers, comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes. En cas de non-respect de ce délai, une pénalité fiscale pourra être appliquée.

³⁵ Article 151-1, CIDTA, op.cit.

Section 2 : La procédure de clôture comptable

b) Déclaration mensuelle G50

La déclaration G50 constitue une obligation fiscale mensuelle pour les entreprises. Elle permet de déclarer et de régler plusieurs taxes et impôts, notamment la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et l'Impôt sur Revenu Global (IRG) relatif aux salaires et traitements.

Cette déclaration doit impérativement être déposée auprès de la recette des impôts dans un délai de vingt (20) jours suivant la fin du mois concerné. Le non-dépôt ou le dépôt tardif de la déclaration G50 peut entraîner des pénalités.

« Le formulaire doit être déposé dans les 20 jours suivant la fin du mois concerné. Les professions libérales doivent soumettre leur déclaration avant le 20 de chaque mois »³⁶.

c) Déclaration annuelle des traitements et salaires G29

La déclaration annuelle G29 relative aux traitements, salaires, indemnités, émoluments, pensions et rentes viagères versés au cours de l'exercice précédent doit être soumise avant le 30 avril de chaque année. Cette obligation vise à garantir la transparence des rémunérations et à assurer la transparence des obligations fiscales en matière de revenus salariaux.

« Date limite de la déclaration des traitements, salaires, indemnités, émoluments, pensions et rentes viagères, versés au cours de l'année (N-1) par toute personne physique ou morale.»³⁷

Le respect de ces échéances s'avère crucial pour maintenir la conformité fiscale et comptable des entreprises opérant en Algérie. Il est vivement conseillé d'établir un calendrier focal interne pour suivre rigoureusement les délais légaux et éviter les pénalités associées aux retards ou omissions.

d) Sanctions en cas de retard

La législation prévoit des majorations proportionnelles à la durée du retard, pouvant aller de 10 % à 25 % du montant dû, ainsi que des amendes forfaitaires en cas de non-souscription ou de

³⁶ <https://fatoura.app/blog/g50-declaration-fiscale-en-algerie/> , Consulté le 3 mai 2025 à 11h 20

³⁷ <https://www.mfdgi.gov.dz/fr/professionnels/calendrier-fiscal-pro/593-regime-reel> , Consulté le 18 mai 2025 à 12h

Section 2 : La procédure de clôture comptable

déclaration tardive³⁸. Ces sanctions visent à inciter les entreprises à respecter scrupuleusement le calendrier fiscal³⁹.

2. Délais internes

Afin de respecter les échéances légales et d'assurer une clôture comptable efficace, il est indispensable pour l'entreprise de structurer son processus autour de délais internes précis, attribués à chaque étape clé de la clôture. Cette organisation permet d'anticiper les difficultés, de répartir la charge de travail et de garantir la fiabilité des états financiers produits.

Selon le Manuel de Procédure de Clôture Mensuelle de Scribd, il est recommandé de définir, pour chaque tâche du processus de clôture, un délai interne exprimé en jours avant ou après la date de clôture (J-X /J+X). Voici quelques exemples concrets de cette planification, même si certaines opérations peuvent être engagées avant la clôture :

Collecte des pièces justificatives : J-5 à J-1

Toutes les pièces comptables (factures, relevés, justificatifs de dépenses) doivent être réunies rapidement avant la date de clôture afin de ne pas retarder les étapes suivantes.

Rapprochement bancaire :J+3

Cette étape consiste à vérifier la concordance entre les soldes bancaires et les écritures comptables. Elle intervient généralement très tôt dans le calendrier, afin de détecter rapidement d'éventuelles anomalies.

Saisie des écritures courantes : J+8

Les opérations du mois écoulé (CCA, PCA, Provisions, etc.) doivent être saisies dans le système comptable dans les premiers jours suivant la clôture.

Calcul et comptabilisation des amortissements : J+15

Le calcul des dotations aux amortissements et leur enregistrement comptable sont réalisés après la saisie des opérations courantes, mais avant la révision finale des comptes.

³⁸ <https://www.joradp.dz/TRV/FLFin.pdf>, consulté le 18 mai 2025 à 10h 30

³⁹ <https://foora-facture.com/quelles-sanctions-en-cas-de-non-depot-de-la-declaration-g50-en-algerie/>, consulté le 18 mai 2025 à 11h

Section 2 : La procédure de clôture comptable

Contrôle et justification des comptes : J+25

Les responsables procèdent à la justification des soldes et à la vérification des comptes, étape cruciale pour garantir la fiabilité des états financiers.

La définition de ces délais internes, adaptée à la taille et à la complexité de chaque entreprise, permet de structurer le travail de l'équipe comptable et de limiter les risques d'erreurs ou d'omissions. Un tel calendrier facilite également la coordination entre les différents services impliqués dans la clôture⁴⁰.

Cas particulier des entreprises cotées en bourse :

Il convient de souligner que, pour les entreprises cotées en bourse, le respect de ces délais internes revêt une importance accrue. En effet, ces sociétés sont soumises à des obligations de publication et de communication financière renforcées, imposées par les autorités de marché et les régulateurs. Tout retard dans la clôture comptable ou la publication des états financiers peut entraîner des conséquences significatives, telles que la suspension de la cotation, la perte de confiance des investisseurs ou l'application de sanctions spécifiques. Ainsi, la rigueur dans l'application du calendrier interne de clôture est un enjeu stratégique pour préserver la transparence et la crédibilité de l'entreprise sur les marchés financiers.

2.5. Outils technologiques et checklist pour la clôture comptable en Algérie

a. Logiciels de comptabilité adaptés au SCF :

OnyxCompX⁴¹, MEGA-COMPTA Analytique⁴², PC COMPTA Windows⁴³ : Logiciels algériens intégrant le SCF, adaptés à la taille et au secteur de l'entreprise.

b. ERP et automatisation

Odoo Algérie, SAP Business One, TAYSSIR ERP : ERP adaptés au contexte local, centralisent les processus financiers, automatisent les écritures récurrentes, assurent la traçabilité et la conformité.

⁴⁰ Manuel de Procédure de Clôture Mensuelle, Scribd, 2025, PDF.

⁴¹ <https://www.solutionsinformatiques.dz/Systemes-Gestion-comptabilite-Algerie?lang=fr>, Consulté le 02 mai 2025 à 08h 20

⁴² <https://www.megasoft-office.com/logiciel-mega-compta-analytique>, Consulté le 04 mai 2025 à 8h 30

⁴³ <https://dlg-net.com/comptaw.php>, Consulté le 02 mai 2025 à 9h

c. Checklist ou to-do List:

L'utilisation d'une checklist permet de garder une vue d'ensemble sur l'avancement de la clôture et de s'assurer que chaque étape progresse comme prévu.⁴⁴.

3. Les défis liés à la mise en œuvre d'une procédure de clôture comptable

Les entreprises sont pleinement conscientes de la nécessité de formaliser une procédure de clôture comptable, mais sa mise en œuvre peut s'avérer complexe. Bien que cette étape soit essentielle pour garantir la fiabilité et la qualité des états financiers, elle pose un certain nombre de défis opérationnels, techniques et humains.

3.1. Des pratiques comptables existantes difficiles à harmoniser

L'un des premiers défis rencontrés est la diversité des pratiques comptables déjà en vigueur au sein des entreprises, notamment lorsque les équipes sont réparties entre plusieurs entités ou départements. Chaque unité a souvent ses propres méthodes de travail, ses délais et ses outils, ce qui complique toute tentative d'uniformisation. Or, une procédure de clôture comptable repose sur une approche structurée et cohérente, ce qui nécessite des analyses préalables, des ajustements et des négociations entre les différentes parties prenantes.

Comme le souligne un article de Prophix, « la diversité des pratiques comptables et des outils utilisés au sein de l'organisation est l'un des plus grands défis lors de la mise en œuvre d'une procédure de clôture »⁴⁵. La gestion de cette diversité requiert une transition complexe entre des systèmes informatiques hétérogènes ou obsolètes et des procédures de clôture comptable plus rigides, mais plus efficaces.

3.2. La rigueur au cœur de la coordination interservices

La clôture comptable ne relève pas uniquement du service comptable. Elle implique également plusieurs autres départements. L'établissement d'une procédure de clôture comptable formelle

⁴⁴ Manuel de Procédure de Clôture Mensuelle, op.cit.

⁴⁵ <https://www.prophix.com/blog/9-reasons-why-your-month-end-close-is-challenging/>, Consulté le 7 mai 2025 à 22h

Section 2 : La procédure de clôture comptable

implique donc une orchestration des tâches, des délais et des responsabilités entre ces différents services. Cependant, cette coordination peut parfois générer des tensions, en particulier lorsque les priorités opérationnelles diffèrent d'un service à l'autre.

Un article d'Inscope rappelle d'ailleurs que « une communication inefficace entre les départements pendant la clôture financière peut entraîner des erreurs de saisie, des doublons ou des retards dans la transmission des informations critiques »⁴⁶. D'où l'importance d'une planification rigoureuse et des outils de communication clairs, pour fluidifier les échanges et limiter les frictions entre services.

3.3.Maitrise technologique et systèmes d'information : un levier de performance comptable

Un enjeu central réside dans la capacité des équipes à s'approprier les outils numériques indispensables à une clôture efficace. L'automatisation de certaines opérations (rapprochements, calculs d'amortissements, provisions...) permet un gain de temps substantiel, mais elle exige un système d'information intégré, cohérent et correctement paramétré.

Comme le note un article de Prophix, « les entreprises rencontrent souvent des obstacles dans l'adoption de nouvelles technologies, car elles doivent faire face à des systèmes informatiques obsolètes qui compliquent l'automatisation des étapes de clôture »⁴⁷. L'utilisation de technologies dépassées constitue un frein à la mise en œuvre efficace d'une procédure de clôture structurée, tout en augmentant le risque d'erreurs humaines.

3.4.Le besoin de formation continue et d'accompagnement

La formalisation d'une procédure de clôture comptable ne saurait suffire : elle doit impérativement s'accompagner d'une formation adaptée des équipes. Cela nécessite la mise en place de formations ciblées, tenant compte des différents niveaux de maîtrise, ainsi que la mise à disposition de supports

⁴⁶ <https://www.inscopehq.com/post/common-financial-close-challenges-overcoming-accounting-process-hurdles>, Consulté le 7 mai 2025 à 15h 40

⁴⁷ <https://www.prophix.com/blog/9-reasons-why-your-month-end-close-is-challenging/>, Consulté le 7 mai 2025 à 20h 30

Section 2 : La procédure de clôture comptable

pédagogiques (manuels, fiches pratiques). Le renforcement des compétences constitue une condition incontournable de la réussite du projet.

D'après Inscope « l'absence de formation spécifique sur les nouvelles procédures de clôture peut mener à des erreurs fréquentes et à une adoption lente du système par les équipes » ⁴⁸. L'entreprise doit investir dans des formations continues, orientées vers la pratique, afin de garantir une maîtrise effective des procédures par les équipes.

3.5. La gestion du temps et la pression induite par les délais

Le calendrier de clôture, peut être très serré, ce qui a un impact significatif sur les équipes comptables. L'introduction d'une nouvelle procédure, peut potentiellement rallonger les délais de traitement en raison de la phase d'adaptation, du double contrôle et des ajustements de dernière minute. Ce phénomène s'intensifie en fin d'exercice, période durant laquelle la charge de travail est particulièrement élevée.

Prophix rapporte que « la gestion du temps pendant la clôture est souvent un défi majeur, avec des délais stricts qui exercent une pression considérable sur les équipes comptables » ⁴⁹. En l'absence de définition claire de la procédure ou en cas d'ajout d'étapes non anticipées, cela peut entraîner des erreurs et des retards, compromettant la qualité la clôture

4. Les meilleures pratiques pour garantir une mise en œuvre efficace de la procédure de clôture comptable

Plusieurs bonnes pratiques peuvent favoriser une mise en œuvre efficace de la procédure, même en présence de contraintes telles qu'un manque de ressources, une communication interne insuffisantes ou une forte pression temporelle. L'enjeu n'est pas de résoudre les difficultés en amont, mais bien de concevoir une procédure capable de les anticiper, de les intégrer et d'y répondre de manière opérationnelle.

⁴⁸ <https://www.inscopehq.com/post/common-financial-close-challenges-overcoming-accounting-process-hurdles>, Consulté le 7 mai 2025 à 23h

⁴⁹ <https://www.prophix.com/blog/9-reasons-why-your-month-end-close-is-challenging/>, consulté le 07 mai 2025 à 23h 20

4.1. Analyser les pratiques existantes : une étape clé avant toute formalisation

Avant d'élaborer et mettre en œuvre une procédure, il est essentiel de réaliser un état des lieux détaillés des pratiques existantes. Cette phrase permet d'identifier les tâches récurrentes, les acteurs impliqués, les délais habituels, les points de blocage fréquents, les doublons ou encore les dysfonctionnements en matière de coordinations interservices. Sans cette étape, la procédure risque de reposer sur des hypothèses ou des modèles standardisés, qui ne tiennent pas compte des réalités internes propres à l'entreprise.

Dans certaines entreprises, la clôture comptable s'appuie encore sur des pratiques informelles qui se transmettent de bouche à oreille d'un employé à l'autre. Ce mode de fonctionnement rend les erreurs plus fréquentes et les responsabilités moins claires. La réalisation d'un état des lieux précis des pratiques actuelles met en lumière ces fragilités et permet d'en tenir compte dans la conception de la procédure, en y apportant des mesures correctives adaptées. C'est dans ce sens que Prophix rappelle qu'il faut « comprendre avant de standardiser », soulignant qu'on ne peut améliorer que ce que l'on comprend véritablement⁵⁰.

4.2. L'implication des parties prenantes

La réussite d'une procédure ne repose pas uniquement sur la qualité de sa rédaction technique, mais surtout de son appropriation et son application par les acteurs chargés de sa mise en œuvre. C'est pourquoi il est essentiel d'impliquer activement les parties prenantes dès les premières étapes. Cela inclut non seulement les équipes comptables et financières, mais aussi les responsables, ainsi que les auditeurs internes ou externes lorsque leur intervention est prévue.

L'objectif est de favoriser un sentiment d'appartenance autour de la procédure. Lorsque les employés participent à sa conception, ils se sentent responsables de sa réussite et sont plus enclin à en respecter les exigences. Comme le souligne Inscope « l'implication précoce renforce l'engagement et la responsabilité »⁵¹.

⁵⁰ <https://www.prophix.com/blog/9-reasons-why-your-month-end-close-is-challenging/>, Consulté le 10 mai 2025 à 23h 30

⁵¹ <https://www.inscopehq.com/post/common-financial-close-challenges-overcoming-accounting-process-hurdles>, Consulté le 10 mai 2025 à 00h

4.3. Structurer la communication interservices

L'un des difficultés récurrentes lors de la clôture comptable réside dans le manque de coordination et de communication entre les différents services. Informations transmises tardivement, responsabilités mal définies, circulation désorganisée des documents : autant de facteurs qui génèrent erreurs et retards. Il est impératif de comprendre que cette situation ne saurait s'améliorer spontanément : c'est précisément à la procédure de clôture de créer un cadre clair de communication.

Ainsi, la procédure de clôture comptable doit inclure des mécanismes concrets destinés à organiser et fluidifier la communication : réunions de lancement et de suivi, tableaux de bord partagés, outils collaboratifs numériques, des points de référence désignés pour chaque domaine et des rapports structurés, etc. Chaque étape doit clairement indiquer qui fournit les informations, à qui, par quel canal, et à quel moment.

Comme l'explique Inscope, les procédures efficaces sont celles qui « institutionnalisent de bonnes pratiques de communication »⁵². Autrement dit, la procédure devient un véritable levier d'organisation, en rendant les échanges plus mesurables et traçables. Cela améliore la coordination entre les différents acteurs, et permet d'anticiper les difficultés.

4.4. Automatiser les tâches répétitives lorsque cela est possible

Les rapprochements bancaires, les calculs de provisions, les réconciliations de comptes, les vérifications de cohérence et autres tâches répétitives prennent beaucoup de temps lorsqu'elles sont effectuées manuellement et peuvent entraîner des résultats inconsistants. Des techniques d'automatisation peuvent être intégrées au processus de clôture afin de garantir la fiabilité des données et de réduire la charge de travail. Au lieu d'automatiser pour "gagner du temps", l'objectif ici est de libérer les équipes des tâches à faible valeur ajoutée pour qu'elles puissent se concentrer sur l'analyse, l'interprétation des écarts ou la préparation des états financiers. Par exemple, le

⁵² <https://www.inscopehq.com/post/common-financial-close-challenges-overcoming-accounting-process-hurdles> , Consulté le 10 mai 2025 à 00h 10

Section 2 : La procédure de clôture comptable

processus pourrait impliquer l'utilisation de logiciels de clôture spécialisés, de macros Excel ou d'outils comptables intégrés.

Prophix rappelle que l'automatisation "renforce l'efficacité des procédures standardisées"⁵³. En d'autres termes, une procédure bien conçue identifie ce qui peut être automatisé, en précise les modalités, les outils, les responsables et les contrôles de validation. Cela contribue à rendre la clôture plus rapide, plus fiable et moins exposée aux aléas humains.

4.5.Prévoir une phase pilote suivie d'un ajustement

La mise en œuvre d'une nouvelle procédure de clôture comptable peut s'avérer difficile, notamment dans un environnement complexe ou instable. Il est donc fortement recommandé d'adopter une approche progressive, en commençant par une phase pilote ou un test à une échelle limitée (par exemple, dans une branche, une entité ou une période définie). Cela permet de repérer les éventuelles lacunes, de recueillir les retours des utilisateurs, et d'ajuster la procédure avant son déploiement complet.

Cette démarche s'inscrit dans une logique d'amélioration continue. En prévoyant dès le départ des points de revue, des indicateurs de performance (le respect des délais, le taux d'erreurs, le niveau de satisfaction des utilisateurs), l'entreprise s'assure que sa procédure s'adapte aux besoins en constante évolution.

⁵³ <https://www.prophix.com/blog/9-reasons-why-your-month-end-close-is-challenging/>, Consulté le 10 mai 2025 à 01h 15

SECTION 3 : Impact de l'existence ou de l'absence de la procédure de clôture

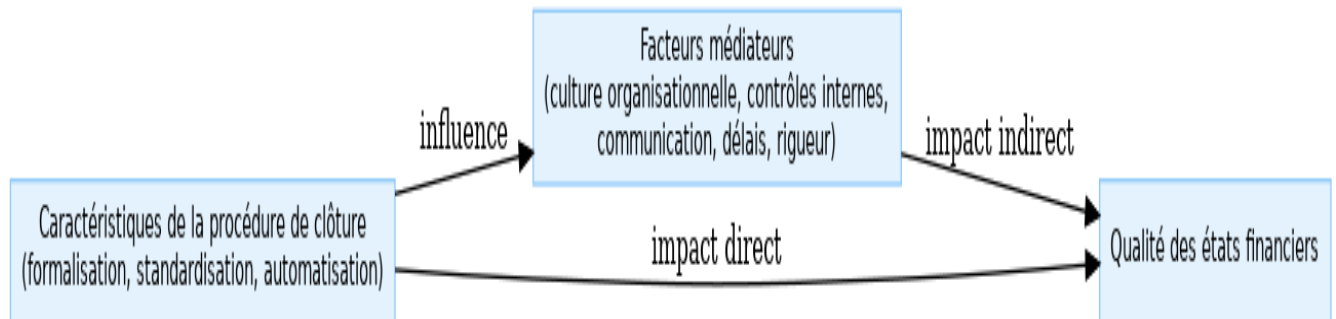
Dans une perspective analytique, il est pertinent de représenter l'impact d'une procédure de clôture comptable à travers un cadre conceptuel, identifiant les variables clés.

Ce cadre distingue :

- D'une part, les caractéristiques propres à la procédure (formalisation, standardisation, automatisation) qui constituent les leviers structurels de son efficacité.
- D'autre part, un ensemble de facteurs médiateurs tels que la qualité du contrôle interne, la fluidité de la communication entre services, la culture organisationnelle ou encore l'image perçue de l'entreprise, qui influencent directement son application concrétée.

Ce schéma souligne que l'efficacité d'une procédure de clôture comptable ne repose pas uniquement de sa conception technique, mais aussi de son intégration harmonieuse dans l'environnement humain, organisationnel et technologique de l'entreprise.

Schéma 2 : Facteurs d'efficacité d'une procédure de clôture



Source : élaborée par nos soins.

1. L'impact de la procédure documentée de clôture comptable sur la qualité des états financiers :

Les critères de qualité de l'information financière sont clairement définis par le Cadre conceptuel de l'IASB (2010, révisé en 2018)⁵⁴, qui distingue des caractéristiques fondamentales et améliorantes :

- La **pertinence**, qui suppose que l'information soit utile à la prise de décision économique ;
- La **représentation fidèle**, qui implique que les opérations soient présentées de manière exacte, sans erreur ni omission significative ;
- La **comparabilité**, qui facilite l'analyse dans le temps ou entre entités similaires ;
- La **vérifiabilité**, qui permet de reproduire les résultats à partir des mêmes données ;
- Et la **compréhensibilité**, qui rend les informations accessibles à des utilisateurs raisonnablement informés.

1.1. Fiabilisation des données financières : un fondement essentiel à la qualité des états financiers

La fiabilisation des données financières constitue le socle sur lequel repose la qualité des états financiers. Une procédure de clôture comptable documentée impose une méthodologie claire et rigoureuse pour la saisie, la vérification et la validation des écritures d'inventaire (amortissements, provisions, charges à payer, produits à recevoir). Cette rigueur méthodologique réduit considérablement le risque d'erreurs matérielles ou d'omissions, qui peuvent affecter la sincérité des comptes.

Selon Muanda Nkole wa Yahve, la formalisation de la procédures comptables est un levier majeur pour assurer la qualité des informations financières. Ils insistent sur le fait que la documentation permet d'établir des contrôles systématiques, garantissant que toutes les opérations de clôture sont réalisées conformément aux normes comptables en vigueur, ce qui contribue à la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes produits⁵⁵.

⁵⁴ https://moodle.umontpellier.fr/pluginfile.php/2569983/mod_resource/content/1/Cadres%20conceptuels.pdf
Consulte le 13 mai 2025 à 08h 30

⁵⁵ <https://www.ohada.com/uploads/actualite/1015/article.pdf>, Consulte le 13 mai 2025 à 9h

1.2. Traçabilité et transparence : garantir la lisibilité et la vérifiabilité des comptes :

La documentation exhaustive du processus de clôture comptable assure une traçabilité complète des opérations effectuées. Cette traçabilité est indispensable pour répondre aux exigences des audits internes et externes, ainsi que pour faciliter les contrôles fiscaux. En effet, chaque écriture comptable doit pouvoir être justifiée par une pièce probante, et la procédure documentée structure ce suivi.

La tenue d'une documentation rigoureuse est une obligation pour assurer la transparence des comptes. Cette exigence est également reprise dans les normes internationales d'audit (ISA 230), qui imposent aux auditeurs de vérifier l'existence d'un dossier complet retraçant les étapes de la clôture et les contrôles réalisés. Ainsi, la procédure documentée facilite la compréhension des traitements comptables, améliore la confiance des utilisateurs des états financiers, et constitue un élément clé de la gouvernance financière⁵⁶.

1.3. Organisation et coordination : structurer le travail pour une clôture efficace :

La formalisation des étapes de clôture permet d'organiser le travail des équipes comptables et financières en définissant clairement les responsabilités, les échéances et les modalités de contrôle. Cette organisation est essentielle pour éviter les retards, les doublons ou les oublis, qui peuvent nuire à la qualité des comptes.

La mise en place d'une procédure, incluant un planning précis des tâches à effectuer, est un facteur clé de succès pour la clôture annuelle. Il insiste sur l'importance de la coordination entre les différents services (comptabilité, trésorerie, contrôle de gestion) et sur l'intérêt d'un suivi régulier des avancées pour anticiper les difficultés. Cette organisation structurée contribue à une meilleure qualité des états financiers en garantissant que toutes les opérations sont traitées dans les délais et selon les normes⁵⁷.

1.4. Renforcement des contrôles internes et réduction des risques :

La procédure documentée intègre des mécanismes de contrôle interne qui permettent de limiter les risques d'erreurs, de fraudes ou d'incohérences dans les comptes. Ces contrôles peuvent prendre la

⁵⁶ <https://fastercapital.com/fr/sujet/l'importance-de-la-transparence-et-de-la-pr%C3%A9cision-dans-les-pratiques-comptables.html>, Consulté le 21 mai 2025 à 09h 15

⁵⁷ <https://www.fuseo.fr/blog/preparer-et-anticiper-les-travaux-de-cloture>, Consulté le 21 mai 2025 à 09h 30

forme de validations croisées, de revues hiérarchiques, ou de vérifications spécifiques sur les écritures sensibles.

La formalisation de la procédure de clôture est un élément fondamental du dispositif de contrôle interne. Il démontre que la documentation précise des étapes à suivre et des points de contrôle permet d'identifier rapidement les anomalies et d'y remédier avant la finalisation des états financiers. Ce renforcement des contrôles contribue directement à la fiabilité et à la qualité des informations comptables produites⁵⁸.

1.5. Impact sur la prise de décision : des états financiers de qualité pour une meilleure gouvernance

Des états financiers fiables et de qualité sont indispensables pour que les dirigeants puissent prendre des décisions éclairées. La procédure documentée de clôture comptable garantit que les informations financières reflètent fidèlement la situation économique de l'entreprise, ce qui améliore la pertinence des analyses et des choix stratégiques.

Dans le rapport de l'IFAC, il est souligné que la qualité des états financiers est un facteur clé de la performance organisationnelle. Une clôture bien organisée et documentée permet d'assurer la disponibilité d'informations financières exactes et à jour, renforçant ainsi la capacité des décideurs à piloter efficacement l'entreprise⁵⁹.

La documentation formalisée de la procédure de clôture comptable est un levier majeur pour garantir la qualité des états financiers. Elle assure la fiabilité des données, la traçabilité des opérations, une organisation efficace, un contrôle interne renforcé, et un soutien à la prise de décision. Ces éléments sont largement reconnus dans la littérature comptable et financière comme essentiels à la production d'états financiers sincères, transparents et conformes aux normes.

⁵⁸ https://www.lagardere.com/rapport_annuel_2020/documents/document_enregistrement_universel_2020_fr/accesible/site/3-facteurs-de-risques-et-dispositif-de-contrôle-rfa/3-2-description-des-procédures-de-contrôle-interne-et.html
Consulté le 21 mai 2025 à 11h

⁵⁹ International Federation of Accountants (IFAC) (2016). Good Practice Guidance on Quality Management, pp. 34-37.

2. L'absence de procédure de clôture comptable : un risque silencieux aux conséquences multiples

2.1. Pourquoi certaines entreprises ne formalisent pas une procédure de clôture comptable ?

Bien que le cadre réglementaire insiste clairement sur l'importance de la procédure de clôture comptable et constitue un élément essentiel pour garantir la fiabilité des états financiers, certaines entreprises, ne suivent pas cette approche. Plusieurs facteurs peuvent freiner cette formalisation, qu'ils soient d'ordre organisationnel, culturel ou financier. Il est donc essentiel d'en analyser les causes afin de mieux comprendre les enjeux de la formalisation et les leviers d'amélioration à mobiliser.

2.1.1. Manque de ressources humaines et financières

Le manque de ressources est l'un des principaux motifs invoqués par les entreprises qui n'ont pas établi de procédures formalisées de clôture comptable, en raison de contraintes budgétaires⁶⁰.

Le manque de personnel spécialisé ou des ressources suffisantes pour investir dans un système de gestion financière performant peut conduire ces entreprises à adopter des pratiques plus informelles.

La mise en œuvre d'une procédure de clôture claire et structurée permet de réduire les erreurs humaines, les retards ainsi que les ajustements coûteux post-clôture. Ces économies ont le potentiel de largement compenser l'investissement initial nécessaire à son adoption.

2.1.2. Méconnaissance des bénéfices d'une procédure formalisée

Il existe une méconnaissance notable des avantages que peut offrir une procédure bien définie, à savoir la réduction des erreurs de clôture, la fluidité du processus de préparation des états financiers, et la meilleure fiabilité des informations financières à des fins de prise de décision.

⁶⁰ <https://www.sap.com/suisse/resources/financial-close-challenges>, Consulté le 21 mai 2025 à 15h 15

Les entreprises qui n'ont pas encore adopté une telle approche peuvent ne pas percevoir les avantages immédiats, et peuvent donc ne pas considérer son adoption comme priorité. Cependant, cette approche à court terme ne prend pas en compte les bénéfices à long terme, tels qu'une transparence financière accrue, une gestion plus cohérente des flux de trésorerie et une réactivité améliorée aux audits externes. Dans cette optique, l'introduction de procédure de clôture formelle devrait être vue comme un investissement rentable pour l'avenir de l'entreprise.

2.1.3. Absence de pression externe.

Certaines entreprises, en particulier celles qui ne sont pas cotées en bourse ou qui ne sont pas contrôlées par des auditeurs externes réguliers, peuvent estimer qu'elles n'ont pas besoin de formaliser une procédure de clôture⁶¹.

Toutefois, cette absence de pression externe peut être trompeuse. Même en l'absence d'audit externe, une clôture comptable mal maîtrisée peut conduire à des erreurs, qui à long terme, nuisent à la crédibilité de l'entreprise aux yeux de ses partenaires, de ses créanciers et de ses actionnaires.

2.1.4. Résistance au changement et culture de l'autonomie

Certaines entreprises peuvent éprouver des difficultés à adopter des pratiques de gestion financières rigoureuses, notamment lorsque leur culture organisationnelle valorise l'autonomie des départements et une certaine flexibilité dans la prise de décision. Dans ce contexte, la procédure de clôture comptable peut ne pas occuper une place centrale dans les priorités de gestion.

Cependant, cette flexibilité initiale ne doit pas exclure l'instauration progressive d'une procédure de clôture comptable structurée. Cette dernière peut s'adapter aux changements internes (nouvelles pratiques, réorganisation) ou externes (changements de normes) tout en apportant des bénéfices majeurs : fiabilité des données, transparence financière, meilleure coordination entre les services, et préparation efficace aux audits.

⁶¹ <https://doi.org/10.1007/s10610-024-09576-y>, Consulté le 21 mai 2025 à 16h

2.2. Impact sur la qualité de la clôture comptable elle-même

L'absence de procédures de clôture comptable formalisées augmente considérablement les risques associés aux travaux de fin d'exercice. Sans cadre précis, les opérations de clôture comptable reposent principalement sur l'expérience individuelle et des habitudes empiriques, ce qui affaiblit l'organisation globale et la fiabilité du processus.

La désorganisation est le premier risque à identifier. En l'absence d'un déroulement structuré, les tâches peuvent être exécutées dans un ordre incohérent, entraînent ainsi des lacunes et des doublons. Ce manque de coordination augmente indirectement le risque d'erreur humaine, car il ne rend pas les vérifications croisées systématiques.

Le retard est un autre impact important. En l'absence d'un plan de secours et d'une répartition claire des responsabilités, les validations des écritures de fin d'exercice peuvent être retardées. Ces retards supplémentaires se répercutent sur les délais comptables et légaux, ce qui exerce une pression inutile sur l'entreprise.

Dans le même temps, le risque d'erreurs non détectées, de retards et d'incohérences augmente, en fonction notamment du degré de complexité comptable de l'entité et du niveau d'expérience des équipes.

2.3. Impact sur la qualité des états financiers

Les états financiers constituent une représentation concrète de la situation économique et financière de l'entreprise. Ils synthétisent l'ensemble des opérations réalisées au cours d'une période définie, constituant ainsi le fondement de l'information financière destinée aux parties prenantes, qu'elles soient internes ou externes. Lorsque l'entreprise ne dispose pas d'une procédure de clôture formalisée, la qualité des documents concernés devient plus incertaine, avec un risque accru d'erreurs et d'omissions.

En particulier, l'absence de procédure rigoureuse peut compromettre la cohérence entre les différentes pièces comptables. Par exemple, des erreurs dans le rattachement de charges ou de produits, des provisions mal calculées ou un suivi insuffisant des immobilisations peuvent générer des incohérences dans le bilan et le compte de résultat. Ces écarts peuvent s'accumuler au fil des

Section 3 : Impact de l'existence ou de l'absence de la procédure de clôture

ans s'ils ne sont pas correctement détectés et corrigés, ce qui détériore progressivement la qualité globale des états financiers.

Un autre aspect critique concerne la capacité d'une entreprise à détecter elle-même ses propres erreurs. Sans contrôles internes programmés à différentes étapes du processus de clôture, des erreurs simples, telles que des imputations comptables incorrectes ou des oublis d'écritures de régularisation – passent inaperçues jusqu'à l'intervention d'un audit externe ou d'un contrôle fiscal. Lorsque des ajustements doivent être effectués, il est essentiel de suivre les procédures en vigueur pour garantir une gestion efficace et sécurisée.

Le manque de fiabilité des états financiers ne nuit pas seulement l'image de l'entreprise. Il influence directement les décisions stratégiques de la direction, lesquelles reposent sur des données supposées exactes. Lorsque les informations disponibles sont partielles ou trompeuses, les décisions relatives au financement, l'investissement ou à la restructuration peuvent être prises sur la base de fausses hypothèses, ce qui peut engendrer de graves conséquences financières.

Par ailleurs, la présentation des états financiers aux partenaires financiers (banques et investisseurs) présente des risques accrus. Toute inexactitude ou incohérence dans un document peut engendrer des interrogations, voire une perte de confiance de la part du client. Cela peut non seulement compliquer l'obtention de crédits ou de financement, mais également ralentir, voire compromettre la mise en œuvre de projets d'augmentation de capital.

Une étude de cas réalisée par Protiviti sur une organisation à but non lucratif illustre parfaitement les effets négatifs résultant de l'absence d'une procédure officielle de clôture. Le manque d'intégration entre ses systèmes comptables a contraint cette organisation à obliger les équipes financières à consacrer la majorité de leur temps à la collecte manuelle de données, aux migrations et aux rapprochements à partir de plusieurs sources. En raison de l'absence d'automatisation et de technologies appropriées, les ressources étaient surchargées, les délais d'audit étaient prolongés, et la visibilité générale de la performance financière combinée était considérablement réduite, mettant ainsi en lumière les conséquences négatives d'un processus mal organisé⁶².

⁶² <https://www.protiviti.com/us-en/client-story/technology-transforms-non-profits-financial-processes>, Consulté le 12 mai 2025 à 08h 25

2.4. Impact sur la transparence et la conformité réglementaire

Dans l'environnement actuel, la transparence financière et le respect des normes réglementaires ne constituent plus de simples obligations formelles, mais ils représentent des piliers essentiels pour assurer la crédibilité et la durabilité d'une entreprise. En l'absence d'une procédure de clôture comptable formalisée, ces exigences se trouvent affaiblies, exposant l'entreprise à des risques multiples.

En termes de **conformité réglementaire**, une procédure de clôture comptable bien définie garantit que toutes les opérations de fin d'exercice sont conformes aux exigences des référentiels applicables, qu'il s'agisse du Système Comptable Financier(SCF), des normes internationales d'information financière (IFRS) ou encore du Code des impôts direct et taxes assimilés (CIDTA). Sans cette procédure, le risque d'omettre des traitements obligatoires (par exemple, l'évaluation correcte des actifs, la constatation des charges à payer ou le respect du principe d'indépendance des exercices) devient significatif.

En l'absence de repères clairs et documentés pour la validation des écritures et la préparation des états financiers peut conduire à des informations comptables incomplètes, inexactes ou simplement mal présentées. Les parties prenantes, les investisseurs, les autorités fiscales et les établissements bancaires, ne disposent plus d'une vision fiable de la réalité économique de l'entreprise, ce qui peut nourrir la méfiance et instaurer un climat d'incertitude préjudiciable à sa réputation et à ses relations d'affaires.

Un rapport de la Cour des Comptes a attiré l'attention sur cette constatation, qui a noté un désordre majeur dans le processus de clôture causé par une utilisation inappropriée des fichiers Excel et le manque de contrôles intermédiaires soulignant le volume des enregistrements. En particulier, en ce qui concerne les opérations d'armement en suspens totalisant 27 milliards d'euros au 31 décembre 2008, transférées sans contrôle au département de comptabilité ministériel⁶³, le calendrier serré n'a pas permis aux départements administratifs de procéder aux inspections

⁶³ Cour des comptes, Certification des comptes de l'État – Exercice 2008, mai 2009, paragraphe 132. PDF

Section 3 : Impact de l'existence ou de l'absence de la procédure de clôture

requis. Ce scénario est un exemple clair des dangers résultant de l'absence d'une procédure et de l'application d'instruments inadaptés pour une clôture comptable efficace.

En effet, sur le plan fiscal et légal, le non-respect des obligations de clôture peut donner lieu à des sanctions. Il peut s'agir de pénalités pour défaut ou retard de déclaration, de redressements fiscaux après inspection, voire, dans les cas les plus graves, de poursuites pénales pour fraude ou falsification des états financiers. La sévérité des sanctions dépendra de la nature et l'ampleur des violations identifiées, mais même de petites anomalies récurrentes peuvent être sanctionnées lorsqu'elles reflètent des défaillances dans l'organisation comptable de l'entreprise.

Un autre enjeu concerne les réformes réglementaires. Dans un contexte où les normes comptables évoluent fréquemment, l'absence de procédure de clôture comptable limite la réactivité de l'entreprise face à de nouvelles obligations. Cela peut, par exemple, retarder l'application de nouvelles normes IFRS, exposant ainsi l'organisation à des risques de non-respect et à ses conséquences.

En définitive, l'absence d'une procédure de clôture comptable formalisée ne se traduit pas uniquement par des erreurs ponctuelles ou techniques : elle affaiblit en profondeur la capacité de l'entreprise à produire une information fiable, transparente et conforme. Cette fragilité devient problématique lors d'un audit externe ou d'un contrôle fiscal, ou une simple irrégularité peut entraîner des conséquences importantes.

Conclusion

À l'issue de ce premier chapitre, nous avons présenté l'importance de la procédure de clôture comptable pour garantir la fiabilité et la conformité des états financiers. Nous avons étudié le cadre réglementaire Algérien ainsi que son organisation, en insistant sur la planification, la coordination et l'utilisation d'outils adaptés.

Nous avons également souligné les difficultés rencontrées par les entreprises et proposé des bonnes pratiques pour y remédier. En parallèle, nous avons montré que la présence d'une procédure formalisée améliore la qualité des états financiers, tandis que son absence engendre des risques importants.

Ainsi, cette revue théorique nous permet de mieux comprendre les enjeux associés à la clôture comptable et sert de socle pour aborder, dans le chapitre suivant, une étude de cas pratique qui viendra illustrer concrètement les effets de l'absence de procédure de clôture comptable sur la qualité des états financiers

Chapitre 02 : Étude de cas : l'impact d'une procédure de clôture sur la qualité des états financiers

Chapitre 2 : Étude de cas : l'impact d'une procédure de clôture sur la qualité des états financiers

Introduction

Après avoir clarifié les différents concepts théoriques liés à la procédure de clôture comptable dans le premier chapitre, ce second chapitre se propose d'illustrer ces notions à travers une étude de cas pratique.

Pour ce faire, nous avons analysé la procédure de clôture comptable au sein des cabinets EY et CCFD, en nous concentrant particulièrement sur l'entreprise T, client du CCFD. Cette étude nous a permis d'observer directement les méthodes appliquées, les difficultés rencontrées, ainsi que les opportunités d'amélioration.

Ce chapitre est structuré en trois sections : la première présente brièvement les deux cabinets d'accueil. La deuxième analyse le déroulement concret de la clôture comptable de l'exercice 2024, en mettant en lumière les lacunes organisationnelles et opérationnelles, et enfin la troisième section propose une procédure adaptée visant à optimiser ce processus, en tenant compte des spécificités et contraintes de l'entreprise

Chapitre 2 : Étude de cas : l'impact d'une procédure de clôture sur la qualité des états financiers

SECTION 1 : Présentation des établissements d'accueil

Dans cette première section, nous présenterons les entreprises qui nous ont accueillis pour notre stage de fin de cycle, à savoir " Cabinet Comptable & Fiscal Deramchi " et "Ernst & Young". Nous mettrons en lumière les éléments essentiels de ces organisations.

1. Présentation du Cabinet CCFD (Cabinet d'Audit Deramchi Abdallah)

a. Historique :

L'histoire du Cabinet Comptable & Fiscal Deramchi (CCFD) s'inscrit dans le contexte de l'évolution du secteur comptable et fiscal en Algérie. Fondé en 1996 par M. Abdallah Deramchi, le cabinet a été créé pour répondre à la demande croissante d'accompagnement professionnel en matière de comptabilité et de fiscalité, dans un environnement marqué par des réformes réglementaires et l'introduction progressive de normes internationales de comptabilité.

Dès sa création, le CCFD a obtenu l'agrément de la Direction Générale des Impôts pour le conseil fiscal. En 2000, il a été accrédité par le Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables, Commissaires aux Comptes et Comptables Agréés, ce qui lui a permis d'élargir ses activités au commissariat aux comptes et à l'audit. En 2011, le cabinet a été désigné comme expert judiciaire agréé par la Cour de justice d'Alger, renforçant ainsi son positionnement dans le domaine de l'expertise judiciaire.

Le CCFD propose des services de conseil, d'assistance comptable et fiscale, d'audit et d'expertise judiciaire à une clientèle variée, composée d'entreprises publiques et privées, nationales et étrangères, opérant dans divers secteurs d'activité. Le cabinet s'appuie sur une équipe de professionnels qualifiés et met l'accent sur la modernité, la réactivité et l'adaptation aux évolutions législatives et technologiques, afin d'accompagner ses clients dans la gestion de leurs obligations légales et le développement de leurs activités.

Section 1 : Présentation des établissements d'accueil

Ainsi, le Cabinet Comptable & Fiscal Deramchi s'est imposé comme un acteur de référence dans le conseil et l'assistance aux entreprises en Algérie, grâce à une expertise reconnue et à une capacité d'adaptation aux exigences d'un environnement économique et réglementaire en mutation.

b. Services et Départements du Cabinet Comptable & Fiscal Deramchi (CCFD)

Services proposés :

Le Cabinet Comptable & Fiscal Deramchi (CCFD) offre une gamme complète de services professionnels destinés aux entreprises publiques et privées, nationales et étrangères. Les principaux services incluent :

- Conseil et assistance comptable : tenue de comptabilité, établissement des états financiers, révision comptable.
- Conseil fiscal : optimisation fiscale, assistance lors des contrôles fiscaux, gestion des obligations fiscales.
- Audit et commissariat aux comptes : audit légal, audit contractuel, certification des comptes.
- Expertise judiciaire : missions d'expertise auprès des tribunaux, analyse de situations contentieuses.
- Conseil en gestion : tableaux de bord personnalisés, analyses financières, accompagnement à la création, au développement, à la transmission ou à la cession d'entreprise.
- Conseil social et juridique : gestion de la paie, législation du travail, gestion des expatriés, assistance juridique.
- Accompagnement digital : utilisation d'outils informatiques pour la gestion comptable et fiscale, dématérialisation des documents, transfert électronique des données sociales et fiscales.

Départements :

La structure organisationnelle du cabinet s'articule autour de plusieurs pôles spécialisés, permettant une prise en charge globale et adaptée des besoins clients :

- Département Comptabilité
- Département Fiscalité

- Département Audit et Commissariat aux Comptes
- Département Expertise Judiciaire
- Département Conseil en Gestion et Stratégie
- Département Social et Juridique
- Département Informatique et Digitalisation

2. Présentation du Ernst & Young

a. Historique :

EY est l'abréviation de Ernst & Young, est l'un des plus grands cabinets mondiaux d'audit, de conseil, de fiscalité et de services juridiques et transactionnels. Son nom provient des deux fondateurs : Arthur Young, qui a créé Arthur Young & Company en 1906, et Alwin Ernst, fondateur du cabinet Ernst & Ernst en 1903. La fusion de ces deux entités en 1989 a donné naissance à EY tel que nous le connaissons aujourd'hui.

EY fait partie des quatre plus grands cabinets d'audit et de conseil au monde, aux côtés de PwC, Deloitte et KPMG. Présente dans plus de 150 pays, l'entreprise compte plus de 300 000 collaborateurs. Son siège est basé à Londres et son chiffre d'affaires dépasse les 49,4 milliards de dollars. EY fait partie des quatre plus grands cabinets d'audit et de conseil au monde, aux côtés de PwC, Deloitte et KPMG.

EY se distingue par son engagement à « Building a better working world », en mobilisant l'expertise de ses professionnels pour accompagner ses clients dans divers secteurs d'activité, à travers des solutions innovantes, responsables et adaptées aux enjeux d'un monde en constante évolution.

b. Présentation du cabinet EY Algérie

EY Algérie est présente depuis plus de 25 ans, et bénéficie d'une expertise approfondie du marché local. C'est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), son équipe connaît parfaitement les spécificités de l'économie algérienne ainsi que les enjeux juridiques, fiscaux et financiers. Le cabinet accompagne de nombreux secteurs clés tels que les hydrocarbures, la banque et l'assurance, l'énergie et les télécommunications.

Section 1 : Présentation des établissements d'accueil

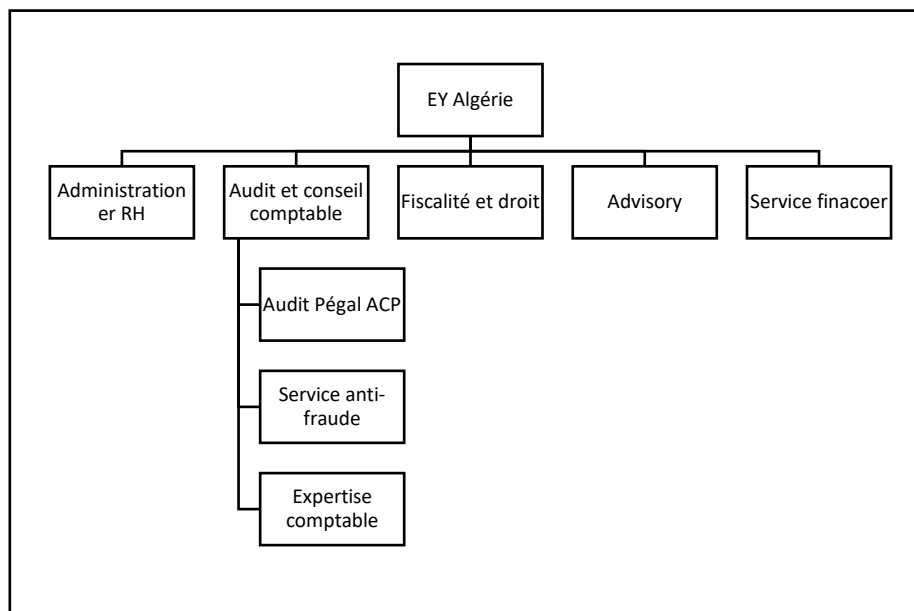
Situé au 6eme étage de l'Oriental Business Park à Bab Ezzouar, le bureau d'EY Algérie offre à ses collaborateurs des formations continues via des programmes développés en Afrique et en France, garantissant ainsi un haut niveau d'expertise et de professionnalisme.

c. Services professionnels offerts par EY :

EY propose aux entreprises de divers secteurs une gamme de services spécialisés, répartis dans les domaines suivants :

- Comptabilité et expertise comptable : EY assure la gestion complète de la comptabilité et de la paie, en respectant les normes comptables en vigueur et les principes financiers.
- Audit : L'audit constitue le pilier central de l'activité du cabinet EY. L'équipe intervient sur trois types de missions : le commissaire aux comptes, le reporting financier et la due diligence.
- Fiscalité et droit : EY aide les multinationales à se conformer aux normes fiscales algériennes et à rester compétitives. Le cabinet offre également un accompagnement lors d'opérations complexes telles que les fusions, cessions, scissions, joint-ventures, restructurations ou introduction en bourse (IPO), en optimisant les avantages fiscaux.
- Advisory : EY accompagne les entreprises dans leur implantation, la résolution de problèmes liés à la chaîne de production, le commerce et la transformation stratégique. Le cabinet propose des services de conseil en informatique, production, stratégie, marketing et management, permettant de passer de réflexion à l'action opérationnelle.

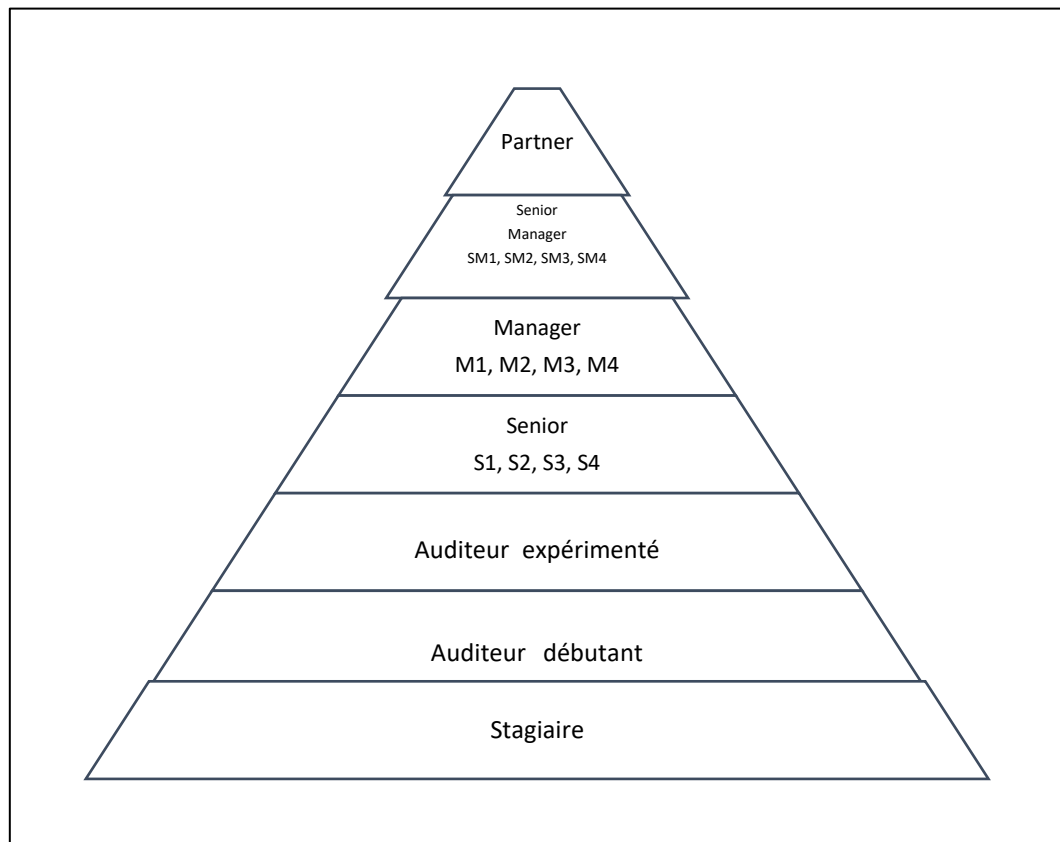
Schéma 3 : l'organigramme de EY



Source : document interne de l'entreprise.

Chez EY, la hiérarchie des responsabilités est fondamentale pour l'organisation et le bon déroulement et la gestion des missions. Elle permet une répartition claire des rôles et des niveaux de supervision, assurant ainsi une gestion efficace des tâches et une coordination optimale entre les membres de l'équipe. L'organigramme ci-dessous illustre la structure des postes au sein d'EY Algérie.

Schéma 4 : L'évolution hiérarchique de carrière.



Source : document interne de l'entreprise.

SECTION 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

Après une première exploration de deux clients, l'un suivi par le cabinet EY et l'autre par le cabinet CCFD, notre analyse s'est finalement recentrée exclusivement sur le client du cabinet CCFD, étudié dans le cadre de ce mémoire, l'entreprise T. Ce choix s'est imposé pour plusieurs raisons. Le cas de cette entreprise a permis de mieux illustrer et renforcer nos observations concernant la mise en place et la disposition de la procédure de clôture comptable. En effet, les spécificités de ce dossier ont mis en lumière des aspects essentiels et concrets de la démarche, offrant ainsi une base solide pour approfondir notre réflexion.

L'ENTREPRISE T est un acteur majeur du secteur des télécommunications en Algérie, spécialisée dans la fourniture de services de téléphonie mobile, d'internet haut débit et de solutions numériques innovantes. Implantée depuis plusieurs années sur le marché national, elle joue un rôle clé dans le développement des infrastructures de communication et dans la démocratisation de l'accès aux technologies de l'information.

Avec un effectif important et une organisation structurée, l'ENTREPRISE T gère un portefeuille diversifié de clients, allant des particuliers aux grandes entreprises, ce qui lui confère une position stratégique dans un secteur en évolution continue.

1. Reconstitution du déroulement de la clôture comptable 2024 chez le client

Avant de présenter les constats et axes d'amélioration que nous avons identifiée, il nous semble essentiel de reconstituer de manière chronologique les différentes étapes suivies dans la réalisation de la clôture comptable 2024 du client **ENTREPRISE T**, tel qu'observé durant notre stage au sein du cabinet. Cette reconstitution repose sur l'analyse de la balance générale, du compte de résultat, et des écritures extraites du logiciel comptable (PC Compta).

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

Tableau 26 : Balance Générale page 1

comp te	Libellé	Réouverture (soldes)		MVM du 01/01/24 au 31/12/24		TOT.MVM au 31/12/24		Soldes au 31/12/24	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
10100 0	fonds social	0 ,00	5400000,0 0	0,00	0,00	0,00	5400000,0 0		5400000,0 0
10600 0	Réserves	0,00	540000,00	0,00	0,00	0,00	540000,00		540000,00
11002 0	R a N 2020	0,00	5126905,3 8	0,00	0,00	0,00	5126905,3 8		5126905,3 8
11202 1	R a N 2021	10497118, 48	0,00	0,00	0,00	10497118, 48	0,00	10497118, 48	
11202 2	R a N 2022	3782249,5 8	0,00	0,00	0,00	3782249,5 8	0,00	3782249,5 8	
11202 3	R a N 2023	0,00	0,00	4654992, 76	0,00	4654992,7 6	0,00	4654992,7 6	
12000 0	Résultat brut de l'exercice	4654992,7 6	0,00	0,00	4654992, 76	4654992,7 6	4654992,7 6		0,00
21500 0	Matériel et outillage	1005884,7 4	0,00	0,00	0,00	1005884,7 4	0,00	1005884,7 4	

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

21800	Mobilier de bureau	1315107.9 3	0,00	0,00	0,00	1315107.9 3	0,00	1315107.9 3	
21800	Scooter	397653.84	0,00	0,00	0,00	397653.84	0,00	397653.84	
21800	Standard téléphonique Panasonic 3/8	61000,00	0,00	0,00	0,00	61000,00	0,00	61000,00	
21810	Matériel de bureau	397423.56	0,00	0,00	0,00	397423.56	0,00	397423.56	
21820	Equipement informatique	3748160,6 3	0,00	0,00	0,00	3748160,6 3	0,00	3748160,6 3	
21830	Agencements et installations	431119.66	0,00	0,00	0,00	431119.66	0,00	431119.66	
21860	Matériel roulant	6920000,0 0	0,00	0,00	0,00	6920000,0 0	0,00	6920000,0 0	
27500	Cautionnements verses	333000,00	0,00	0,00	0,00	333000,00	0,00	333000,00	
28150	Ammort.M.O.	0,00	1005884,7 4	0,00	0,00	0,00	1005884,7 4		1005884,7 4
28180	Ammorts.mobilier de bureau	0,00	1315107,9 3	0,00	0,00	0,00	1315107,9 3		1315107,9 3
28180	Amortis. Scooter	0,00	397653,84	0,00	0,00	0,00	397653,84		397653,84
1									

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

281802	Amortis. Standard	0,00	61000,00	0,00	0,00	0,00	61000,00		61000,00
281803	Amortis. Matériel roulant	0,00	5393500,00	0,00	0,00	0,00	5393500,00		5393500,00
281810	Amortis. Matériel de bureau	0,00	1923922,61	0,00	0,00	0,00	1923922,61		1923922,61
281820	Amortis.equip.informatique	0,00	3748160,63	0,00	0,00	0,00	3748160,63		3748160,63
281830	Amortis.agenc.et.installat.	0,00	431119,66	0,00	0,00	0,00	431119,66		431119,66
TOTAL A REPORTER		33543711,18	25343254,79	4654992,76	4654992,76	38198703,94	29998247,55	33543711,18	25343254,79

Source : Document interne.

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

Tableau 27 : Balance Générale Page 2

compte	Libellé	Réouverture (soldes)		MVM du 01/01/24 au 31/12/24		TOT.MVM au 31/12/24		Soldes au 31/12/24	
		Débit	crédit	débit	crédit	Débit	crédit	débit	crédit
	Report	33543711,18	25343254,79	4654992,76	4654992,76	38198703,94	29998247,55	33543711,18	25343254,79
31000	Matières premières et fournitures	13579164,87	0,00	4139667,33	4522795,02	17718832,20	4522795,02	13196037,18	
38100	Matières premières et fournitures stockées	0,00	0,00	4139667,33	4139667,33	4139667,33	4139667,33		0,00
40100	Fournisseur & créancier de service	0,00	12445813,64	10637541,05	6160216,05	10637541,05	18606029,69		7968488,64

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

40900	Fournisseurs débiteurs	325762,50	0,00	0,00	0,00	325762,50	0,00	325762,50	
41100	Clients	608275,15	0,00	7015466,50	7015467,00	7623741,65	7015467,00	608247,65	
41100	Clients	551694,11	0,00	6199500,00	6169600,00	6751194,11	6169600,00	581594,11	
42100	Personnel	4646,36	0,00	3272752,83	3277399,19	3277399,19	3277399,19		0,00
43100	Retenue de sécurité sociale	0,00	0,00	302598,64	302598,64	302598,64	302598,64		0,00
43150	Cnas due	0,00	98415,75	1034288,59	1176772,68	1034288,59	1275188,43		240899,84
44200	Impôt sur le revenu global	0,16	0,00	331447,20	331447,36	331447,36	331447,36		0,00
44210	Irg 10% sur salaire	78992,00	0,00	0,00	0,00	78992,00	0,00	78992,00	
44402	Acomptes 2020	13726271,00	0,00	0,00	13726271,00	13726271,00	13726271,00		0,00

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

444021	Acompte ibs 2021	1080808,0 0	0,00	0,00	0,00	1080808,00	0,00	1080808,0 0	
444022	Acompte ibs 2022	12000,00	0,00	0,00	0,00	12000,00	0,00	12000,00	
444023	Acompte ibs 2023	6000,00	0,00	0,00	0,00	6000,00	0,00	6000,00	
444024	Acompte ibs 2024	0,00	0,00	9000,00	0,00	9000,00	0,00	9000,00	
445000	Tva payée sur achats	224935,63	0,00	901292,20	905086,00	1126227,83	905086,00	221141,83	
445017	Tva dues sur ventes	0,00	116615,66	0,00	0,00	0,00	116615,66		116615,66
445019	Tva sur ventes et prestation 19%	0,00	498907,60	2095179,0 0	2101852,4 3	2095179,00	2600760,03		505581,03
445100	Précompte	32162,00	0,00	180915,00	221229,00	213077,00	221229,00		8152,00
447100	Timbre sur ventes	0,00	0,00	50732,66	50732,66	50732,66	50732,66		0,00
447500	G50 du	0,00	8180495,0 0	10882346, 00	2796019,0 0	10882346,0 0	10976514,0 0		94168,00

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

455000	Associés comptes courants	0,00	59547,97	0,00	0,00	0,00	59547,97		59547,97
TOTAL A REPORTER		63774422,96	46743050,41	55847387,09	57552146,12	119621810,05	104295196,53	49663321,45	34336707,93

Source : Document interne.

Tableau 28 : Balance Générale Page 3

compte	Libelle	Réouverture(soldes)		MVM DU 01/01/24 AU 31/12/24		TOT.MVM AU 31/12/24		SOLDES AU 31/12/24	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
report		63 774	46 743	55 847	57 552	119 621	104 295	49 663	34 336
		422,96	050,41	387,09	146,12	810,05	196,53	321,45	707,92
455001	Associe g.r	0,00	31063610,11	0,00	0,00	0,00	31063610,11		31063610,11
455002	Associe l.m	0,00	8237,20	0,00	0,00	0,00	8237,20		8237,20
467000	Avance pour compte	386333,33	0,00	0,00	0,00	386333,33	0,00	386333,33	

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

48600	Frais comptabilisés d'avance	1304210,34	0,00	61393,63	1304210,34	1365603,97	1304210,34	61393,63	
51200	Bnp Paribas	191667,78	0,00	0,00	0,00	191667,78	0,00	191667,78	
51210	Al-baraka	1453627,60	0,00	16747721,31	16502251,98	18201348,91	16502251,98	1699096,93	
51220	Trust banque	113744,79	0,00	3358100,00	3191422,58	3471844,79	3191422,58	280422,21	
53000	Caisse	651568,93	0,00	666100,00	691782,16	1317668,93	691782,16	625886,77	
54000	Régies et accreditifs	9939321,99	0,00	3224856,38	3354712,78	13164178,37	3354712,78	9809456,59	
58100	Virements de fonds	0,00	0,00	200000,00	200000,00	200000,00	200000,00		0,00
60200	Matières et fournitures consommées	0,00	0,00	4522795,02	0,00	4522795,02	0,00	4522795,02	
61300	Loyers et charges locatives	0,00	0,00	1200000,00	0,00	1200000,00	0,00	1200000,00	

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

61500	Entretien et réparations	0,00	0,00	82200,00	0,00	82200,00	0,00	82200,00	
61600	Assurances	0,00	0,00	162018,32	0,00	162018,32	0,00	162018,32	
62210	Honoraires	0,00	0,00	448000,00	0,00	448000,00	0,00	448000,00	
62300	Publicité	0,00	0,00	30110,00	0,00	30110,00	0,00	30110,00	
62600	Téléphone gsm	0,00	0,00	230832,64	0,00	230832,64	0,00	230832,64	
62600	Téléphone fixe	0,00	0,00	105955,00	0,00	105955,00	0,00	105955,00	
62600	Abonnement internet	0,00	0,00	25000,00	0,00	25000,00	0,00	25000,00	
62600	Frais d'envoi	0,00	0,00	19750,00	0,00	19750,00	0,00	19750,00	
62600	Nedjma	0,00	0,00	67226,90	0,00	67226,90	0,00	67226,90	
62600	Achat puces mobilis	0,00	0,00	15610,53	0,00	15610,53	0,00	15610,53	

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

62700	Frais de	0,00	0,00	226498,46	0,00	226498,46	0,00	226498,46	
0	banque								
TOTAL	A	77814897,	77814897,	87241555,	82796525,	165056453,	160611423,	69853584,	65408555,
REPORTER		72	72	28	96	00	68	56	24

Source : Document interne.

Tableau 29 : Balance Générale Page 4

compte	Libelle	Réouverture (soldes)		MVM DU 01/01/24 AU 31/12/24		TOT.MVM AU 31/12/24		SOLDES AU 31/12/24	
		DEBIT	CREDIT	DEBIT	CREDIT			DEBIT	CREDIT
REPORT		77814897,72	77814897,72	87241555,28	82796525,96	165056453,00	REPORT	77814897,72	77814897,72
63100	Traitements et salaires	0,00	0,00	3362207,80	0,00	3362207,80	0,00	3362207,80	
63500	Cotisations securite sociale	0,00	0,00	874174,04	0,00	874174,04	0,00	874174,04	
63800	L.pancier	0,00	0,00	268318,23	0,00	268318,23	0,00	268318,23	

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

638001	I.transport	0,00	0,00	268318,23	0,00	268318,23	0,00	268318,23	
641100	T.f.p.a	0,00	0,00	50100,00	0,00	50100,00	0,00	50100,00	
645100	Droits de timbres	0,00	0,00	5479,84	0,00	5479,84	0,00	5479,84	
656000	Amendes et penalites, subventi	0,00	0,00	1795417,00	0,00	1795417,00	0,00	1795417,00	
658000	autres charges de gestion courante	0,00	0,00	12601,49	0,00	12601,49	0,00	12601,49	
666000	Pertes de change	0,00	0,00	3022,09	0,00	3022,09	0,00	3022,09	
706000	Prestations fournies	0,00	0,00	0,00	11062381,41	0,00	11062381,41		11062381,41
758000	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	9278,48	0,00	9278,48		9278,48

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

766000	Gain de change	0,00	0,00	0,00	13008,15	0,00	13008,12		13008,15
TOTAL GENERAL		77814897,72	77814897,72	93881194,00	93881194,00	171696091,72	171696091,72	76493223,28	76493223,28

Source : Document interne.

1.1 Les immobilisations et les amortissements

L'entreprise dispose de plusieurs immobilisations corporelles relativement importantes, comprenant des installations techniques, du matériel de transport, des équipements informatiques et du mobilier de bureau. Ces éléments figurent clairement dans la balance de fin d'exercice, ventilés comme suit :

Compte	Libellé	Montant brut (DA)
213100	Installations techniques	8 692 751,72
215300	Matériel de transport	1 835 472,00
218200	Équipement informatique	3 748 160,63
218300	Mobilier de bureau	1 202 400,00

Les amortissements correspondants ont bien été enregistrés dans les comptes 281, pour des montants égaux exactement les montants bruts des immobilisations, ce qui suggère que ces actifs sont aujourd'hui totalement amortis :

Compte	Libellé	Montant amorti (DA)
281310	Amortissements installations techniques	8 692 751,72
281530	Amortissements matériel de transport	1 835 472,00
281820	Amortissements équipement informatique	3 748 160,63
281830	Amortissements mobilier de bureau	1 202 400,00

Écriture Comptable (à passer au 31/12/2024) :

6811 Dotations aux amortissements xxx

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

281x Amortissements correspondants xxx

1.2 Inventaire des stocks

Le compte 310000 affiche un solde de **13 196 037,18 DA** au 31/12/2024, ce qui témoigne d'un stock important de matières premières conservé en fin d'exercice. Le compte 381000, qui suit les variations de stock, a bien enregistré des mouvements pendant l'année et son solde est à zéro à la clôture. Cela signifie que les changements de stock ont été correctement pris en compte.

Compte	Libellé	Montant (DA)
310000	Matières premières et fournitures	13 196 037,18
381000	Matières premières et fournitures stockés	0,00

1.3 Créances clients et produits à recevoir

411000 Clients : **608 247,65 DA**

411001 Clients : **581 594,11 DA**

Les comptes **411000** et **411001** affichent un total de **1 189 841,76 DA**, représentant les créances clients.

Bien que le compte 418 Produits à recevoir, qui permettrait d'anticiper comptablement certaines prestations réalisées en 2024 mais non encore facturées, ne figure pas dans la balance, il est important de noter que l'ajustement du chiffre d'affaires pour rattacher correctement les produits à l'exercice 2024 reste un point à vérifier. Ces ajustements sont en principe réalisés à partir de pièces justificatives telles que devis, contrats ou prestations déjà livrées.

1.4 Fournisseurs et dettes

Le compte **401001** – Fournisseurs et créiteurs de services est renseigné à hauteur de **7 968 488,64 DA**, ce qui est cohérent avec l'activité de l'entreprise.

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

En revanche, aucun compte 408 (factures non parvenues) n'apparaît dans la balance, ce qui pourrait signifier que toutes les factures ont été reçues à temps, ou simplement que certaines dépenses n'ont pas été rattachées à l'exercice de manière anticipée.

1.5 Charges constatées d'avance (CCA)

Le compte **486000** est bien utilisé avec un solde débiteur de **1 304 210,34 DA**. Il a probablement servi à isoler la part des loyers ou assurances payés en 2024 mais concernant l'exercice 2025. D'ailleurs, les comptes 613 (loyers) et 616 (assurances) sont présents dans les charges de l'exercice.

1.6 Charges à payer et personnel

Les charges sociales et les salaires ont été bien enregistrés. On retrouve dans la balance les comptes :

421000 – Personnel : 3 277 399,19 DA

431500 – CNAS à payer : 240 899,84 DA

Ces montants sont cohérents avec les bordereaux sociaux disponibles et les charges figurant dans le compte de résultat.

1.7 Rapprochement bancaire et trésorerie

L'entreprise utilise trois banques, dont les soldes au 31/12/2024 sont les suivants :

Banque El Baraka (512100): **1 699 096,93 DA**

Trust Bank (512200): **280 422,21 DA**

BNP Paribas (512000) : **191 667,78 DA**

Le compte **530000 – Caisse** présente un solde de **625 886,77 DA**. Un rapprochement bancaire a été établi pour la Banque El Baraka, où l'on observe trois éléments non justifiés dans le côté entreprise chez la banque :

Une taxe de domiciliation de **10 000 DA** (débit),

Deux chèques non encaissés (**9 800 DA** et **49 900 DA**) datant de 2020 et 2021.

Ces montants restent inscrits dans les soldes bancaires.

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

1.8 Produits et charges de l'exercice

Selon le compte de résultat :

Chiffre d'affaires : **11 062 381 DA**

Charges de consommation (achats + sous-traitance + loyers + entretien + assurances, etc.) :
7 135 996 DA

Charges de personnel : **4 773 018 DA**

Résultat net déclaré pour 2024 : **-2 690 967 DA** (perte)

Les comptes de la classe 6 et 7 dans la balance concordent avec les données du compte de résultat. Toutes les charges principales (613 loyers, 622 honoraires, 645 cotisations) ont été correctement enregistrées.

2. Constats et éléments à améliorer dans la clôture 2024

Dans cette partie, nous présentons trois constats relevés à l'issue de l'examen des documents de clôture 2024 (balance générale, bilan, compte de résultat, rapprochement bancaire).

Tableau 30 : Compte de résultat

Rubriques		2024		2023	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
Vente de marchandises					
Production vendue	Produits fabriqués				
	Prestations de services		11062381		15323406
	Vente de travaux				
Produits annexes					
RRR					
Chiffre d'affaires net de RRR			11062381		15323406
Production stockée ou déstockée					
Production immobilisée					

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

Subvention d'exploitation					
1- Production de l' exercice			11062381		15323406
Achats de marchandises vendue					
Matières premières					
Autre approvisionnements		4522795		6950402	
Variations de stocks					
Achats d'études et de prestations de services					
Autres consommations					
RRR sur achats					
Services extérieurs	Sous-traitance générale				
	Locations	1200000		4800000	
	Entretiens, réparations et maintenances	82200		95500	
	Primes d'assurances	162018		61204	
	Personnel extérieur à l'entreprise				
	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	448000		635400	
	Publicité	30110		30110	
	Déplacements, missions et réceptions				
Autres services		690873		910988	
RRR sur services extérieurs					

Section 2 : Étude de cas – Clôture 2024 et constats relevés

2- consommations de l'exercice	7135996		13483605	
3- valeur ajoutée d'exploitation (1-2)		3926384		1839800
Charges de personnel	4773018		6123025	
Impôts et taxes et versements assimilés	55579		378310	
4- excédent brut d'exploitation	902213		4661535	
Autres produits opérationnels		9278		1328
Autre charges opérationnels	1808018		2	
Dotations aux amortissements				
Provisions				
Pertes de valeur				
Reprise sur pertes de valeur et provisions				
5- résultat opérationnel	2700953		4660208	
Produits financiers		13008		5805
Charges financières	3022		589	
6- résultat financier		9986		5216
7- résultat ordinaire (5+6)	2690967		4654992	
Éléments extraordinaires produits				
Éléments extraordinaire charges				
8- résultat extraordinaire				
Impôts exigibles sur résultat				
Impôts différés sur résultat ordinaire				
9- résultat net de l'exercice	2690967		4654992	

Source : Document interne.

2.1 Quelques écarts bancaires anciens subsistant

La fiche de rapprochement de la Banque El Baraka fait encore apparaître trois écritures (taxe de domiciliation : 10 000 DA ; chèques non encaissés : 9 800 DA et 49 900 DA) qui sont enregistrées dans la comptabilité de l'entreprise mais ne figurent pas encore sur le relevé bancaire. Bien que ces écarts soient connus depuis un certain temps, il semble qu'aucune démarche formelle n'ait encore

été engagée, ni auprès de la banque, ni dans les annotations du rapprochement bancaire. Il serait bénéfique, pour une meilleure transparence et une gestion optimale, que ces points soient suivis de près afin de faciliter la lecture du solde bancaire réel et d'éviter toute confusion lors des contrôles futurs.

2.2 L'absence de provisions malgré des pertes récurrentes

L'entreprise présente une situation déficitaire continue depuis plusieurs exercices, avec un cumul de pertes s'élevant à 16 498 432,44 DA. Cependant, il est à noter qu'aucun poste de provision n'a été enregistré dans les comptes, malgré les risques et incertitudes auxquels l'entreprise est exposée.

Dans un contexte marqué par des incertitudes telles que les impayés clients, les litiges éventuels ou la dépréciation d'actifs, le principe de prudence, fondamental en comptabilité, recommande d'anticiper ces risques en constituant des provisions adaptées. Ces provisions permettent de refléter de manière réaliste les charges probables ou pertes latentes, assurant ainsi une image fidèle de la situation financière.

L'absence de provisions peut avoir plusieurs impacts significatifs sur la qualité et la fiabilité des états financiers :

- **Sous-évaluation des charges et des risques :** En ne constituant pas de provisions, les comptes ne reflètent pas certaines charges potentielles, ce qui peut donner une image trop optimiste de la santé financière de l'entreprise.
- **Inexactitude du résultat :** L'absence de prise en compte des pertes probables conduit à un résultat net qui ne tient pas compte de toutes les charges, faussant ainsi l'analyse de la performance réelle.
- **Risque accrue pour les partenaires externes :** Banques, investisseurs et autres parties prenantes s'appuient sur les états financiers pour évaluer la solvabilité et la pérennité de l'entreprise. Le manque de provisions peut réduire la confiance accordée et compliquer l'accès à des financements ou partenariats.
- **Non-conformité aux principes comptables :** Le non-respect du principe de prudence peut entraîner des remarques lors des audits et des contrôles, et potentiellement des ajustements comptables obligatoires.

- **Fragilisation de la capacité de gestion :** Sans provisions, la direction peut sous-estimer les besoins financiers futurs pour faire face aux risques, ce qui peut compromettre la planification et la prise de décision stratégique.

Pour renforcer la fiabilité des comptes et mieux anticiper les risques, il serait recommandé que l'entreprise intègre systématiquement des provisions adaptées lors de la clôture des exercices.

2.3 Des fonds propres fragilisés

À la fin de l'exercice 2024, les pertes cumulées de l'entreprise dépassent largement le capital social, qui s'élève à 5 400 000 DA, et aucune écriture visant à reconstituer les fonds propres — comme une augmentation de capital — n'a été constatée.

Si cette situation perdure, elle pourrait devenir préoccupante, notamment sur le plan juridique. En effet, selon l'article 589 du Code de commerce, lorsque les pertes atteignent ou dépassent les trois quarts du capital social, les associés doivent être convoqués pour décider soit de la dissolution de la société, soit de sa continuation. À défaut de réaction appropriée, l'entreprise s'expose à un risque de dissolution légale ou, à terme, de faillite, si elle ne parvient plus à faire face à ses engagements.

Une fragilité prolongée des fonds propres peut également limiter la capacité de l'entreprise à obtenir des financements, et remettre en question sa continuité d'exploitation.

Section 3 : Proposition d'une procédure de clôture adaptée et structurée et l'impact attendu

SECTION 3 : Proposition d'une procédure de clôture adaptée et structurée et l'impact attendu

À la suite des constats observés lors de la clôture 2024, la mise en place d'une procédure de clôture formalisée, simple et adaptée aux ressources d'ENTREPRISE T, permettrait de mieux structurer les opérations de fin d'exercice. Elle viserait à limiter les oublis, renforcer la fiabilité des comptes, et faciliter l'organisation du travail, sans compliquer les tâches quotidiennes.

1. Procédure proposée :

Tableau 31 : Procédure de clôture comptable pour l'entreprise T

N°	Etapes	Pièces justificatifs nécessaires	Délais recommandés	Personnes impliquées	Outils
1	Préparation de la clôture : planning et centraliser les dossiers	Check-list de clôture, calendrier partagé, dossiers d'immobilisations, contrats en cours	20 - 25 décembre	Responsable comptable, assistant cabinet	-Excel / Google Sheets : planning -Google Drive : partage sécurisé des documents
2	Mise à jour des amortissements : calculer et enregistrer	Fiche des immobilisations, tableaux d'amortissement, factures d'achat	25 décembre – 15 janvier	Comptable, cabinet	-Fichier Excel amortissements -PC Compta
3	Constatation des charges à payer (CAP)	Factures de décembre non encore réglées, bons de	1 – 15 janvier	Comptable, service achats	Tableur CAP : suivi des charges

Section 3 : Proposition d'une procédure de clôture adaptée et structurée et l'impact attendu

		commande, devis signés			
4	Enregistrement des produits à recevoir (PAR)	Bons de livraison, bon de livraison, contrats clients	1 – 15 janvier	responsable ventes, comptable	-Excel "Produits à recevoir" -PC Compta
5	Variation des stocks (inventaire)	Fiches d'inventaire physique, anciennes balances, mouvements de stock	1 – 25 janvier	Stock manager, comptable	- Fichier Excel inventaire - Balance comparative N / N-1
6	Charges constatées d'avance (CCA)	Factures annuelles (assurances, loyers), échéanciers	31 décembre – 5 janvier	Comptable	- Tableur CCA
7	Provisions	Relances clients, historique impayé, procédures judiciaires	1 – 25 janvier	Responsable financier, juriste, comptable	-Tableau des créances douteuses -Modèles d'analyse de risque

Section 3 : Proposition d'une procédure de clôture adaptée et structurée et l'impact attendu

8	Rapprochement bancaire	Relevés bancaires, extrait du compte 512, chèques en circulation	5–15 janvier	Comptable	Outil de rapprochement Excel
9	Établissement des états financiers	Balance générale, états préparés, annexes	25 janvier – 30 mars	Cabinet, responsable comptable, gérant	-Tableaux Excel structurés -PC Compta -La Lead : formalisation des états financiers
10	Archivage	Écritures justificatives, liasse finale PDF.	1–10 avril	Responsable comptable	-Google Drive / OneDrive -Support papier

Source : élaborée par nos soins sur la base des documents internes de l'entreprise T.

2. Impact attendu :

L'application d'une procédure structurée, pourrait apporter de nombreuses améliorations aux constats relevés lors de la clôture 2024 chez l'entreprise T. Cette démarche permettrait de mieux organiser les pratiques comptables et de faciliter le travail, tout en renforçant la qualité des états financiers.

Constat observé	Ce que l'entreprise aurait pu gagner en évitant ces erreurs
Écarts bancaires anciens non réglés	Une trésorerie plus lisible, plus fiable, et des états financiers plus crédibles.

Section 3 : Proposition d'une procédure de clôture adaptée et structurée et l'impact attendu

Absence de provisions	Une anticipation plus prudente des pertes potentielles, et une image comptable plus rigoureuse.
Fonds propres fragilisés sans action	Une réaction rapide face au dépassement des pertes sur le capital, permettant de garantir la continuité de l'activité.

L'application d'une telle procédure de clôture offre une opportunité d'améliorer l'organisation du travail comptable et la qualité de l'information. Ses effets se manifestent progressivement, notamment par une organisation claire chaque étape, cette procédure permet de mieux contrôler les différentes phases de la clôture, ce qui limite les erreurs et facilite la coordination entre les équipes concernées.

Par exemple, le retrait ou la réévaluation des immobilisations totalement amorties apporterait une plus grande transparence au bilan comptable. En éliminant la surévaluation d'actifs qui n'ont plus d'utilité économique, l'entreprise disposerait d'une image financière plus fidèle à la réalité. Cette clarification faciliterait la prise de décisions stratégiques, notamment en ce qui concerne les investissements futurs et le renouvellement des équipements, en s'appuyant sur des données fiables et actualisées.

De même, la régularisation rapide des écarts bancaires, rendue possible par la mise en place d'un calendrier précis de rapprochement bancaire, renforcerait la visibilité sur la trésorerie réelle de l'entreprise. Cette meilleure lisibilité simplifierait le suivi des flux financiers, réduirait les risques d'erreurs ou d'omissions, et contribuerait à sécuriser les relations avec les partenaires financiers tels que les banques ou les investisseurs. Une gestion rigoureuse de la trésorerie est en effet un élément clé pour assurer la stabilité financière et la confiance des parties prenantes.

Enfin, la mise en place systématique de provisions adaptées, réévaluées à chaque clôture, permettrait une anticipation plus réaliste des charges futures. En intégrant les risques potentiels dans le calcul du résultat, cette démarche prudente, conforme aux principes comptables du Système Comptable Financier (SCF), renforcerait la crédibilité des comptes. Elle serait particulièrement

Section 3 : Proposition d'une procédure de clôture adaptée et structurée et l'impact attendu

appréciée lors des audits externes ou des demandes de financement, où la transparence et la rigueur comptable sont des critères essentiels.

Un des constats les plus importants concerne la situation de l'entreprise. À la fin de l'exercice, les pertes cumulées dépassaient le capital social de plus de 3 quarts, ce qui place l'entreprise dans une situation délicate sur le plan juridique.

Cependant, un élément apparaît dans la balance : une dette au nom de l'associé L.M d'un montant de 31 063 610 DA. Cette somme pourrait être utilisée dans le cadre d'une augmentation de capital, ce qui permettrait de renforcer les fonds propres de l'entreprise sans sortie de trésorerie.

Avec une procédure formelle de clôture, incluant un suivi du compte 119 et des fonds propres, cette situation aurait pu être détectée plus tôt. L'entreprise aurait alors pu :

- Engager des discussions collaboratives avec l'associé L.M,
- Étudier la possibilité de transformer tout ou partie de cette créance en apport au capital,
- Éviter une fragilisation juridique liée à l'article 589 du code de commerce,
- Et surtout, améliorer durablement la situation financière de l'entreprise.

Cette approche constitue une piste de réflexion pertinente, car une procédure de clôture bien organisée ne sert pas seulement à donner une image fidèle de la situation financière de l'entreprise. Elle permet aussi de faire apparaître des alertes en cas de problèmes ou d'anomalies, ce qui offre la possibilité de réagir à temps et de mettre en place des actions correctives avant que ces situations n'affectent la fiabilité des états financiers ou la performance de l'entreprise.

Section 3 : Proposition d'une procédure de clôture adaptée et structurée et l'impact attendu

Conclusion

Ce second chapitre a permis d'illustrer concrètement les apports théoriques développés précédemment en analysant la réalité de terrain au sein des cabinet EY et CCFD, plus particulièrement à travers l'étude de la procédure de clôture comptable de l'entreprise T, client du CCFD.

L'analyse du déroulement de la clôture comptable de l'exercice 2024 a mis en évidence plusieurs lacune organisationnelles et opérationnelles, telles que des retards, des oublis d'écritures d'inventaire, un manque de coordination entre les services, et une absence de formalisation claire des responsabilités, qui ont directement impacté la production des états financiers de l'ENTREPRISE T.

Face à ce constat, une procédure de clôture comptable adaptée a été proposée, prenant en compte les spécificités de l'entreprise, ses ressources, ainsi que ses contraintes internes. Cette procédure vise à instaurer un cadre clair intégrant des outils de planification, une répartition précise des rôles et des délais bien définis, afin de fluidifier l'exécution des tâches et de réduire les erreurs.

Ainsi, cette étude de cas confirme que la formalisation d'une procédure de clôture comptable influence significativement la qualité des états financiers et constitue un levier majeur pour renforcer la gouvernance.

Conclusion Générale

Conclusion Générale

Notre étude a permis de mener une réflexion approfondie sur l'importance d'une procédure de clôture comptable bien structurée et son impact direct sur la qualité des états financiers. En nous appuyant sur une double approche, à la fois théorique et pratique, nous avons démontré que cette procédure constitue un levier fondamental pour fiabiliser les données comptables, répondre aux exigences réglementaires et améliorer la prise de décision. La problématique posée était la suivante : **Comment la procédure de clôture comptable permet-elle d'assurer une meilleure qualité des états financiers, et quel est son impact en cas d'absence ?**

Le premier chapitre a été consacré à la revue de littérature, organisée en trois sections essentielles. Dans la première section, nous avons présenté le cadre réglementaire et normatif encadrant la procédure de clôture comptable en Algérie, en nous appuyant notamment sur les dispositions de la loi 07-11 relative au SCF, le code de commerce, le CIDTA, ainsi que les normes internationales telles que les IAS et IFRS. Cette partie a mis en évidence l'obligation pour toute entreprise de formaliser une procédure de clôture comptable afin d'assurer la fiabilité de ses états financiers. La deuxième section a permis de définir la procédure de clôture comptable, d'en détailler les étapes, les outils et les acteurs impliqués. Elle a souligné le rôle central de cette procédure dans l'organisation interne de l'entreprise et la production d'une information comptable fidèle et traçable. Enfin, la troisième section a analysé les conséquences liées à l'absence ou à la présence d'une procédure formelle, notamment en termes de retards, d'erreurs et de fiabilité de l'information financière.

Dans notre cas pratique, nous avons étudié les difficultés rencontrées par l'entreprise T du cabinet CCFD lors de la clôture comptable de l'exercice 2024. Cette analyse nous a permis de mettre en évidence plusieurs constats majeurs ayant un impact direct sur la fiabilité des états financiers et sur la santé financière de l'entreprise. Cette partie nous a permis de confirmer nos trois hypothèses.

La première hypothèse supposait que l'instauration d'une procédure adaptée et conforme permettrait de mieux organiser le travail des équipes et d'améliorer la fiabilité des données produites. Cela s'est vérifié, car nous avons constaté que plusieurs tâches étaient réalisées de manière dispersée, sans suivi précis. Une procédure aurait facilité la coordination entre les services,

limité les oublis et fait gagner du temps, notamment dans le traitement des écritures de régularisation, les rapprochements bancaires et l'archivage.

La deuxième hypothèse affirmait que l'absence d'une procédure claire pouvait entraîner des anomalies récurrentes dans les états financiers. L'analyse du dossier comptable de l'entreprise T a montré des écarts non expliqués, des provisions non constituées, et des retards dans l'identification de certains éléments importants. Ces problèmes auraient pu être détectés plus tôt grâce à un cadre de travail structuré. Cela confirme que l'absence de procédure augmente les risques d'erreur ou d'oubli.

Enfin, la troisième hypothèse posait que l'absence de procédure pouvait nuire à la qualité de l'information financière et compliquer la prise de décision. Cette idée s'est confirmée également, car les dirigeants n'avaient pas une vision claire de la situation financière de l'entreprise, notamment concernant les pertes cumulées qui dépassent le capital social et les mesures à prendre. Une meilleure organisation du travail de clôture aurait permis d'alerter plus tôt sur ces points et de proposer des solutions adaptées.

Pour répondre à ces constats, nous avons proposé une procédure de clôture formalisée et adaptée à l'entreprise T, couvrant les différentes étapes clés de la clôture annuelle : préparation, traitement des écritures de régularisation, rapprochements bancaire, gestion des provisions, établissement des états financiers, et archivage.

Cette démarche vise à structurer les opérations de fin d'exercice, à limiter les erreurs et les oublis, et à renforcer la transparence de l'information comptable

Nous recommandons fortement à l'entreprise T d'adopter une procédure de clôture comptable semestrielle ou trimestrielle, afin de détecter de manière anticipée les irrégularités et d'engager des actions correctives en temps utile. Ce suivi régulier permettrait non seulement de renforcer la maîtrise des risques, mais aussi de faciliter les décisions de gestion en s'appuyant sur une information comptable fiable et actualisée.

Pendant le déroulement de nos recherches, nous avons été confrontées à plusieurs contraintes qui ont limité l'achèvement de meilleurs résultats pour cette recherche :

Conclusion Générale

- Nous n'avons pas pu assister à la clôture de l'exercice 2024, ce qui a limité notre observation complète du processus de clôture comptable.
- Bien que nos stages se soient déroulés respectivement chez EY et CCFD, seule la procédure appliquée chez CCFD a pu être étudiée, celle-ci révélant de manière significative les insuffisances liées à l'absence de procédure de clôture comptable.

En réponse à ces limites, on suggère de participer à l'intégralité d'un processus de clôture comptable, de la préparation jusqu'à l'élaboration des états financiers, afin de mieux comprendre les enjeux organisationnels, technique et humains liés à chaque étape. Cela permettrait de mieux maîtriser les délais, les outils, ainsi que les interactions entre les différents services.

En définitive, la mise en place d'une procédure de clôture comptable structurée est un levier essentiel pour améliorer la fiabilité des états financiers, assurer la conformité réglementaire et renforcer la situation financière de l'entreprise. Il s'agit d'un outil clé pour anticiper les difficultés et soutenir durablement la performance et la pérennité de l'organisation.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Bouvier, A.-M. & Disle, C. (2008), *Introduction à la comptabilité*, Dunod, Paris.
- Davasse, H., Parruite, M. & Sadou, A. (2008), *Manuel de comptabilité*, Foucher, Vanves.
- Doriath, B., Lozato, M., Mendes, P. & Nicolle, P. (2010), *Comptabilité et gestion des organisations*, Dunod, Paris.
- Durafour, N. (2001), *Comptabilité : les travaux d'inventaire*, Ellipses, Paris.
- Grandguillot, B. & Grandguillot, F. (2014), *Comptabilité générale*, 14e édition, Gualino, Éditeur, Issy-les-Moulineaux.
- Grandy, A. (2011). *La comptabilité en pratique*. AFNOR Éditions, Paris.
- Nikitin, M. & Régent, M. (2000), *Cursus introduction à la comptabilité*, Armand Colin, Paris.
- Richard, J. & Collette, C. (1996). *Comptabilité générale* (8^e éd.). Dunod, Paris.

Articles scientifiques

- Stępień, B., Early, B. R., Grauvogel, J., Preble, K. A. & Truskolaski, S. (2024), « L'impact des pressions extérieures sur les réponses des entreprises aux sanctions – Une étude comparative internationale », *European Journal on Criminal Policy and Research*, 30, pp. 1–26. <https://doi.org/10.1007/s10610-024-09576-y> [consulté le 21 mai 2025].

Rapports

- Cour des comptes (2009), *Certification des comptes de l'État – Exercice 2008*, mai 2009, paragraphe 132, <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/Certification-des-comptes-mai2009.pdf>, [consulté le 12 mai 2025].

Bibliographie

- Grazem, A. (2009), « Les travaux de fin d'exercice », rapport d'expertise, Ordre National des Experts-Comptables, Alger.
- International Federation of Accountants (IFAC) (2016), *Good Practice Guidance on Quality Management*, pp. 34-37.
- Souad Elazzaoui (2019), *Travaux de fin d'exercice*, OFPPT.

Textes réglementaires

- Article 112-1 de l'ANC, *Plan Comptable Général (PCG)*, 2025.
- Article 121-7 de l'arrêté du 26 juillet 2008 fixant le système comptable financier (SCF), publié au Journal officiel de la République algérienne, n° 19 du 25 mars 2009, Annexe « Immobilisations corporelles ».
- Article 174 du Code des impôts directs et taxes assimilées (CIDTA), tel que promulgué par la Loi de finances, *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*, n° 33, 27 juillet 2008.
- Code de commerce algérien, Livre I : Le commerce en général, Ministère du Commerce, rédigé en vertu de l'ordonnance n°75-59 du 26 septembre 1975, articles 9, 12, 13.
- Loi n°07-11 du 25 novembre 2007 relative au système comptable financier, articles 11, 19, 26.
- Loi n°10-01 du 29 juin 2010 relative aux professions d'expert-comptable, de commissaire aux comptes et de comptable agréé, article 23.
- Conseil National de la Comptabilité (CNC) (2014), *Manuel du Système Comptable Financier (SCF)*, Alger.
- IAS 1 - *Présentation des états financiers*, version consolidée 2023, IFRS Foundation.
- IAS 8 - *Méthodes comptables, changements d'estimations et corrections d'erreurs*, version consolidée 2023, IFRS Foundation.
- IAS 10 - *Événements postérieurs à la date de clôture*, version consolidée 2023, IFRS Foundation.

Bibliographie

- IFRS Foundation (2004), *International Accounting Standard 36: Impairment of Assets*, London: IFRS Foundation.

Sites web

- <https://www.compta-facile.com/livre-gerer-la-comptabilite-de-son-entreprise/>
- <https://www.mfdgi.gov.dz/fr/professionnels/calendrier-fiscal-pro/593-regime-reel>
- <https://fastercapital.com/fr/sujet/l'importance-de-la-transparence-et-de-la-pr%C3%A9cision-dans-les-pratiques-comptables.html>
- <https://foora-facture.com/quelles-sanctions-en-cas-de-non-depot-de-la-declaration-g50-en-algerie/>
- https://moodle.umontpellier.fr/pluginfile.php/2569983/mod_resource/content/1/Cadres%20conceptuels.pdf
- <https://www.inscopehq.com/post/common-financial-close-challenges-overcoming-accounting-process-hurdles>
- https://www.lagardere.com/rapport_annuel_2020/documents/document_enregistrement_universel_2020_fr/accesible/site/3-facteurs-de-risques-et-dispositif-de-contrôle-rfa/3-2-description-des-procedures-de-contrôle-interne-et.html
- <https://www.legalstart.fr/fiches-pratiques/comptabilite-entreprise/cloture-comptable/>,
- <https://www.megasoft-office.com/logiciel-mega-compta-analytique>
- <https://www.impots.gouv.fr/guide-de-cloture-des-comptes>
- <https://www.mooncard.co/fr>
- <https://www.ohada.com/uploads/actualite/1015/article.pdf>
- <https://www.protiviti.com/us-en/client-story/technology-transforms-non-profits-financial-processes>
- <https://www.sap.com/suisse/resources/financial-close-challenges>,

Bibliographie

- <https://www.solutionsinformatiques.dz/Systemes-Gestion-comptabilite-Algerie?lang=fr>
- <https://fatoura.app/blog/g50-declaration-fiscale-en-algerie/>
- <https://dlg-net.com/comptaw.php>
- <https://www.prophix.com/blog/9-reasons-why-your-month-end-close-is-challenging/>
- <https://www.fuseo.fr/blog/preparer-et-anticiper-les-travaux-de-cloture>

Divers (Manuels et documents d'entreprise, vidéo, émission télé, etc.)

- Abbar, M. (2022), Manuel de procédures de gestion des comptes, Université Tahri.
- Manuel de procédures de gestion des comptes, Université de Béchar, 2022, PDF
- Manuel de Procédure de Clôture Mensuelle, Scribd, 2025, PDF.
- Tarhlissia, L. (2017/2018). Cours de la comptabilité financière selon le système comptable financier. École Supérieure de Commerce. pp. 178–184.
- ESGEN – Koléa (2020–2021). Comptabilité financière – Chapitre n°6 : Comptabilisation de l'inventaire intermittent et permanent. Année universitaire 2020–2021.

ANNEXES

Liste des annexes :

Annexe 1 : État de rapprochement bancaire de l'entreprise T – Banque El Baraka, exercice 2024

Annexe 2 : Captures d'écran du logiciel PC Compta : Folios OD relatifs à l'assurance et aux loyers (exercice 2024)

Annexe 3 : Quittance de prime automobile particuliers et assurance personnes transportées – exercice 2024

Annexe 4 : Capture d'écran du logiciel PC Compta – Folio Achats et Services – exercice 2023

Annexe 1 : État de rapprochement bancaire de l'entreprise T – Banque El Baraka, exercice 2024

[illegible]

0,00

Source : Document interne.

Annexe 2 : Captures d'écran du logiciel PC Compta : Folios OD relatifs à l'assurance et aux loyers (exercice 2024)

JOURNAL:O-D-OPERATIONS DIVERSES								FOLIO:4	
DATE	N° LIGNE	COMPTE	LIB. COMPTE	REFERENCE	LIBELLE	LIBELLEA	DEBIT	CREDIT	
02/01/24	1	613000	LOYERS ET CHARGES LOCATIVES	03 MOIS	SUIVANT CONTRAT N° 75 GUARA ABDELAZIZ		1 200 000,00		
02/01/24	2	486000	FRAIS COMPTABILISES D'AVANCE	03 MOIS	SUIVANT CONTRAT N° 75 GUARA ABDELAZIZ			1 200 000,00	AAAA
02/01/24	4	616000	ASSURANCES	08 MOIS	CONTRAT N° 2022002354 CIAR		49 040,16		
02/01/24	5	486000	FRAIS COMPTABILISES D'AVANCE	08 MOIS	CONTRAT N° 2022002354 CIAR			49 040,16	AAAA
02/01/24	7	616000	ASSURANCES	09 MOIS	CONTRAT N° 2023002435 CIAR		55 170,18		
02/01/24	8	486000	FRAIS COMPTABILISES D'AVANCE	09 MOIS	CONTRAT N° 2023002435 CIAR			55 170,18	AAAA
TOTAL (6) MOUVEMENTS du 01/01/24 au 31/12/24							1 304 210,34	1 304 210,34	
CUMULS AU 31/12/24							1 304 210,34	1 304 210,34	
SOLDE AU 31/12/24								0,00	

Source : Document interne.

Annexe 3 : Quittance de prime automobile particuliers et assurance personnes transportées – exercice 2024

Détail Paiement	C.I.A.R.	MACIR	Total
Prime Commerciale	62.120,69	1.050,00	63.170,69
TVA	11.802,93		11.802,93
Fonds	69,62		69,62
Timbre dimension	40,00	0,00	40,00
Timbre gradué	2.107,00		2.107,00
Taxe Environnement	0,00		0,00
Paiement par chèque	76.140,24	1.050,00	77.190,24
Timbre Fiscal	762,00	11,00	773,00
Paiement en espèces	76.902,24	1.061,00	77.963,24

Source : Document interne.

Annexe 4 : Capture d'écran du logiciel PC Compta – Folio Achats et Services – exercice 2023

JOURNAL: ACHAT-ACHATS ET SERVICES							FOLIO:2	
DATE	N° LIGNE	COMPTES	LIB. COMPTE	AUXILIAIRE	LIBELLE	LIBELLEA	DEBIT	CREDIT
17/09/24	1	616000	ASSURANCES		FACT 2024002359 CIAR		19 297,56	
17/09/24	2	486000	FRAIS COMPTABILISES D'AVANCE		FACT 2024002359 CIAR		57 892,68	
17/09/24	3	401001	FOURNISSEUR & CREDITEUR DE SERVICE	S-133	FACT 2024002359 CIAR			77 190,24
TOTAL (3) MOUVEMENTS du 01/01/24 au 31/12/24							77 190,24	77 190,24
CUMULS AU 31/12/24							77 190,24	77 190,24
SOLDE AU 31/12/24								0,00

Source : Document interne.